

# ENTRE QUAT'Z'YEUX

## RENCONTRE CORDIALE

Les membres du Bureau confédéral de la CSN, ayant à leur tête le Président général Jean Marchand, rencontraient, le 19 février dernier, le Premier Ministre de la Province et quelques membres de son cabinet, dont le Ministre du Travail. Dès les premières pages de son mémoire, la CSN se déclarait heureuse de la modification sensible survenue dans le climat politique de la Province de Québec depuis un an ou deux. "Un vent de liberté souffle et la démocratie que nous avions cru gravement compromise donne des signes de vitalité et de renaissance".

... "La CSN est heureuse de cette revalorisation de notre démocratie. Elle l'est d'autant plus qu'elle s'en attribue une bonne partie du mérite. Pendant les quinze années de noirceur qu'a traversées cette Province, elle se souvient d'avoir été la seule institution sociale importante à résister au Prince" ... L'honorable Jean Lesage revendiqua pour le parti qu'il dirige une partie du mérite. Il n'y avait pas là de quoi faire une querelle.

L'atmosphère de la rencontre a donc été très cordiale. Là encore, il faut marquer un pas en avant car il fut un temps, pas tellement éloigné, où le syndicalisme semblait être pour le Gouvernement du Québec l'ennemi à abattre.

### Une ombre au tableau

L'atmosphère d'entente cordiale fut rompue lorsque le Premier Ministre commenta le chapitre du mémoire de la CSN sur le droit d'association pour les fonctionnaires. On trouvera plus bas la substance des positions de la CSN sur ce problème.

"La Reine ne saurait signer de convention collective avec ses employés", déclara le Premier Ministre de la Province. Monsieur Lesage devait ajouter qu'il reconnaissait aux fonctionnaires le droit d'association, mais non le droit d'affiliation et de négociation. Le dialogue qui s'engagea entre le Premier Ministre, le Président de la CSN et quelques autres délégués devait révéler que M. Lesage ne possédait pas tous les renseignements utiles relativement au droit d'association des employés de la fonction publique. Ainsi, on nous permettra de rappeler au Premier Ministre que plus de 25,000 fonctionnaires fédéraux sont membres de syndicats affiliés à une centrale syndicale, que plusieurs conventions internationales de l'O.I.T. affirment le droit d'association et le droit à la négociation collective des employés de la fonction publique. Rappelons aussi que la "Reine"

signe déjà des conventions collectives de travail avec ses employés de la Saskatchewan et même avec les fonctionnaires de la toute première terre de la Couronne, le Royaume-Uni.

Je me dois d'ajouter ici que le dialogue entrepris sur cette question n'a pas été un dialogue de sourds. Au moment de conclure la discussion, le Premier Ministre a laissé entendre clairement qu'il y aurait lieu de poursuivre les échanges de vues. On comprendra que, dans de telles circonstances, le Président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux, Monsieur Paul Larouche, ait tout de suite annoncé son intention de présenter un premier mémoire aux autorités provinciales où le Syndicat précisera sa position concernant le droit d'association et notamment, le droit de négocier une convention collective de travail.

### Le chômage

La CSN présentait, cette année, deux mémoires aux autorités provinciales. Le premier contenait l'ensemble de nos revendications législatives. Le second mémoire, entièrement consacré au problème du chômage, est peut-être passé plus ou moins inaperçu. On dira sans doute que c'est tout à l'honneur de la CSN puisque cela signifie que ses revendications comportaient, pour le Gouvernement comme pour la presse, tant de thèmes intéressants qu'il n'était pas possible d'approfondir chacun d'eux.<sup>1</sup>

Je laisserai la conclusion de mes remarques au soin de mon prédécesseur à la direction du Travail. Dans un récent éditorial qu'il consacrait au mémoire de la CSN sur le chômage, Gérard Pelletier a écrit: "Bref, tout se passe comme si la CSN, un peu excédée par ce qu'on a appelé la "planification verbale", avait décidé de tracer un programme concret, pratique, et de le proposer au gouvernement comme une sorte de défi. Dieu fasse (et nous aussi) que le défi soit relevé".

Jean-Paul LEFEBVRE

<sup>1</sup> On trouvera en page 4 un important extrait de l'étude présentée par la CSN au Gouvernement provincial.

## ARTICLES À LIRE

Peines

page 3

Un code du travail

page 5

Le budget provincial

page 5

Syndicalisme et fonction publique

page 6

Autour de la boîte à lunch

page 8



Vol. XXXVII — No 3

Montréal, Qué., mars 1962

## APPUI TOTAL DE LA CSN AU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

Dans le mémoire qu'elle présentait récemment au Premier Ministre de la Province et aux membres de son cabinet, la CSN a pris la défense du Syndicat des fonctionnaires provinciaux contre son "rival" le Conseil général des employés civils.

Au nom des 110,000 salariés que groupe notre mouvement Jean Marchand s'est dit convaincu que la présence d'un syndicat libre, travaillant en conjonction avec la Commission du Service civil, pourrait aider grandement le Gouvernement à mettre de l'ordre dans les conditions de travail, les salaires, la définition et la hiérarchie des emplois de son personnel. Graduellement, le patronage serait éliminé et la fonction publique revalorisée.

Le plein exercice du droit d'association qu'elle a réclamé pour les fonctionnaires provinciaux, la CSN le demande aussi pour les professeurs de l'enseignement spécialisé. On devrait permettre l'incorporation de l'Association des professeurs de l'enseignement spécialisé sous la Loi des syndicats professionnels, pour ensuite la reconnaître comme représentante collective du groupe.

### LE DROIT D'ASSOCIATION

Le droit d'association est un droit fondamental pour les salariés. Sans ce droit, et son libre exercice, la démocratie n'a à peu près plus de sens pour les travailleurs. Ce droit a été chèrement conquis par la classe ouvrière et elle n'est pas prête à accepter qu'on le conteste ou qu'on le restreigne indûment.

Le droit d'association comporte et implique: a) le droit à la reconnaissance syndicale; b) le droit à la négociation et à la convention collective; c) le droit à la grève; d) le droit à l'affiliation à une centrale syndicale.

Le droit d'association a été reconnu non seulement par les Nations-Unies mais par plusieurs

pays qui l'ont consacré dans leur constitution même.

Depuis Léon XIII, l'Eglise catholique en a fait un précepte de sa doctrine sociale.

Nous admettons que parmi les droits qui découlent du droit d'association, certaines restrictions justifiées peuvent être apportées pour des raisons de bien commun. Ainsi, le droit de grève pour les policiers peut être réglementé. Mais quant au droit d'association lui-même, on ne peut y porter atteinte sans menacer du même élan, un des fondements de notre société démocratique.

C'est pourquoi la CSN appuie l'organisation syndicale des fonctionnaires. Nous ne voyons pas comment un Etat qui impose par une loi la reconnaissance syndicale à l'ensemble des employeurs puisse se soustraire à la même obligation lorsqu'il s'agit de ses propres employés.

Parce qu'il est le gardien du bien commun, l'Etat ne peut prétendre éviter les prescriptions de la justice commutative et les obligations qui sont imposées par la loi ou la justice elle-même aux citoyens et aux institutions privées. Ainsi le gouver-

nement qui achète des camions contracte de la même manière que l'individu qui pose le même geste. Sous prétexte qu'il représente le bien général, il ne peut unilatéralement changer les conditions ou refuser de se soumettre à celles qu'il a acceptées.

### DESORMAIS . . . ?

Longtemps, dans cette province, certaines institutions de charité se sont crues justifiées d'imposer des salaires inférieurs et des conditions de travail pénibles à leurs salariés en considération des objectifs nobles et élevés qu'elles poursuivaient. Ainsi elles forçaient leurs salariés à faire la charité en dévalorisant leur travail. D'autre part, sous forme de taxe ou d'appel public, on demandait à ces mêmes salariés de participer, et cette fois à titre de citoyens, au maintien de ces mêmes institutions. Autrement dit, une contribution spéciale leur était demandée parce qu'ils travaillaient pour le compte d'une entreprise charitable. Heureusement cette mentalité disparaît graduellement, grâce à l'action persévérante de nos syndicats, mais elle subsiste encore dans beaucoup trop d'endroits.

(Suite à la page 4)

## La CSN réclame une politique économique autonome et réaliste

"L'avenir économique du Canada pose plusieurs points d'interrogation. La naissance et l'élargissement des blocs économiques, les ententes tarifaires entre les Etats-Unis et le Marché commun, l'éventuelle entrée de la Grande-Bretagne dans ce même marché, risquent d'isoler le Canada et le placer dans une situation dangereuse. Nous ne pouvons nous payer le luxe de nous abandonner à la merci des événements".

Ainsi s'exprimait le Président général de la CSN, Monsieur Jean Marchand, en présentant mardi au Premier Ministre, le très honorable John C. Diefenbaker, et aux membres de son cabinet, le mémoire annuel de la CSN au Gouvernement fédéral.

Parlant au nom de quelque 110,000 travailleurs répartis dans plus de 550 syndicats locaux, les représentants de la CSN ont insisté auprès des dirigeants politiques du pays pour que le Canada adopte une politique économique autonome, réaliste et progressive. A ce chapitre, les auteurs du mémoire déclarent: "Il nous apparaît évident que le Canada ne peut faire cavalier seul dans ce monde moderne qui se transforme. Il devra opter pour un des blocs existants ou travailler ferme à la création d'un nouveau marché commun. Autrement, il sera poussé vers une union douanière avec les Etats-Unis qui se terminera fatalement par une intégration politique. Cette dernière éventualité nous apparaît de beaucoup la moins désirable mais on ne pourra l'éviter que par des initiatives audacieuses dans d'autres directions.

(Suite à la page 2)



... "la reine ne peut signer..."

## La CSN réclame . . .

(Suite de la première page)

## DOMINATION AMERICAINE

Nous soulignons, dans notre mémoire de l'an dernier, que la CSN avait approuvé le Gouvernement canadien dans ses mesures fiscales visant les dividendes et les intérêts payés aux Américains sur leurs investissements canadiens. Il faudrait aller maintenant plus loin dans la voie de l'autonomie de notre pays vis-à-vis nos puissants voisins du Sud. Ainsi il est inadmissible que des compagnies-mères américaines empêchent leurs filiales canadiennes de pénétrer sur certains marchés qu'elles se réservent. Il est aussi inacceptable que nos missions commerciales et les filiales canadiennes soient considérées par les compagnies américaines comme des agents pour la transmission de commandes. En plus de nous créer un préjudice économique, ces méthodes constituent une exploitation mensongère de notre prestige. Le Gouvernement devrait intervenir pour corriger ces situations".

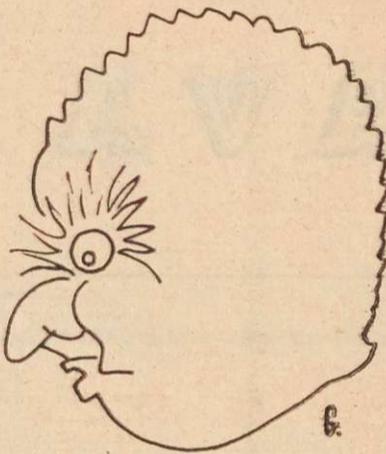
## Contre le chômage, la CSN réclame :

## Des mesures à court terme et la planification de notre économie

Les mesures fiscales, monétaires, les travaux publics, autant de moyens valables qui auraient pu être utilisés de façon beaucoup plus systématique pour apporter, à court terme, un soulagement aux problèmes du chômage en notre pays.

Le mouvement ouvrier ne peut être satisfait des légères améliorations qui ont pu se produire dans le niveau de l'emploi depuis l'an dernier. Cinq cent quarante-cinq mille (545.000) chômeurs, en janvier, soit 8,5% de la main d'oeuvre active, c'est beaucoup trop; c'est même alarmant. Il est temps, croyons-nous, que nous cessions d'être des spectateurs impuissants d'un phénomène oscillant déterminé par des forces aveugles et irresponsables. Il est impérieux de réaliser le plein emploi au Canada, non pas accidentellement mais d'une façon permanente grâce à l'organisation rationnelle et intelligente de notre économie. La théorie du "laissez-faire" est dépassée car dans l'activité industrielle et commerciale d'une nation, il y a des valeurs beaucoup plus importantes en jeu que la liberté de quelques-uns d'agir suivant leurs caprices ou leurs intérêts mesquins.

L'économie canadienne souffre d'une insuffisance de développement des productions "secondaires" (industries de transformation), sans lesquelles il n'y a pas de hauts niveaux d'emploi. Les investissements — ce n'est un secret pour personne — effectués au pays depuis la dernière guerre en particulier, se sont dirigés vers les secteurs "primaires" (exploitation des matières



premières à bas niveau d'emploi), tandis que, d'un autre côté, se développaient, pour diverses causes, les secteurs "tertiaires" (activité de service) auxquels la masse des chômeurs ne saurait, en aucun cas, bien entendu, avoir accès à l'heure actuelle. Faut-il rappeler que, par le jeu des investissements en provenance de l'étranger, une bonne partie de cet "effet de multiplication des revenus" dont parlent les économistes, s'est manifestée hors des frontières nationales, et non pas chez nous? Comment oublier que, trop peu doté en industries de transformation, le Canada importe, depuis la guerre, une très grande partie de ses produits finis de pays étrangers, pour le plus grand dommage de la main d'oeuvre canadienne? C'est donc dans ce contexte général que s'expli-

quent, en bonne partie au moins, les taux très élevés de notre chômage".

## Création d'un Conseil de planification

Les dirigeants de la CSN devraient profiter de leur rencontre avec le Premier Ministre du Canada et les membres du Cabinet fédéral pour insister à nouveau sur la nécessité d'instituer en notre pays un Conseil national d'orientation et de planification de l'économie.

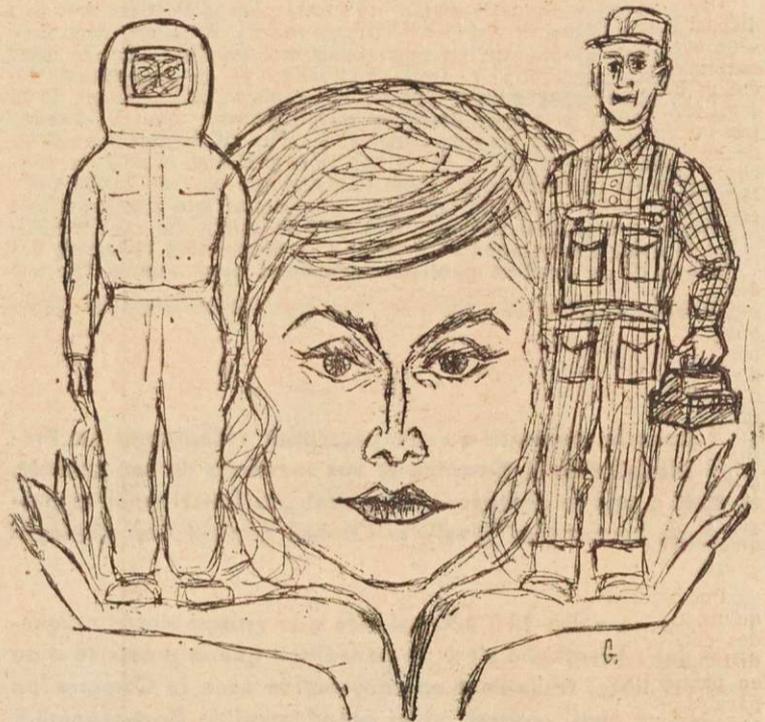
"La CSN ne croit pas au miracle dans le domaine particulier qui nous préoccupe ici. Mais elle est convaincue que le Gouvernement canadien n'a pas déployé suffisamment d'efforts pour enrayer ce fléau du chômage qui ronge chroniquement notre économie en jetant dans l'oisiveté et l'improductivité à tous les ans, et pour des périodes plus ou moins longues, des centaines de milliers de travailleurs. Depuis plusieurs années, nous suggérons la création d'un Conseil national d'orientation et de planification économiques qui, en conjonction avec les gouvernements provinciaux et municipaux, penserait notre économie et aviserait le Gouvernement sur les mesures les plus appropriées à adopter en vue d'atteindre au plein emploi et d'assurer une croissance économique suffisante et constante. Le problème est à ce point important que le Gouvernement devrait créer, de plus, un ministère de l'économie qui appliquerait les politiques d'investissement et d'aménagement du territoire élaborées suivant le projet que nous venons de décrire brièvement."

## LE MOIS SUR DEUX COLONNES

Il serait inadmissible de passer sous silence l'exploit réalisé ce mois-ci par le quadragénaire américain, John Glenn. Qu'en dire cependant qui n'ait été publié par tous les quotidiens, amplifié par la télévision, et répété par la radio?

Il faudrait noter tout d'abord que ce n'est pas le succès d'un seul homme qui a été fêté, même si les confetti new-yorkais se sont abattus en pluie sur sa tête. C'est une victoire d'équipe. Techniciens, savants, tous ont participé à cette première mise en orbite d'un homme par le secteur occidental de notre vieille planète. Il est juste qu'on leur en sache gré. Ils ont sans doute plus contribué à une détente durable de la guerre froide que toutes les Conférences au Sommet.

Peut-être conviendrait-il de souligner aussi le courage dont Mme Glenn a fait preuve durant ces longues semaines de préparatifs et d'ajournements successifs. D'accord, Glenn lui-même a eu les nerfs soumis à rude épreuve, mais enfin il avait choisi, il s'était délibérément offert à tenter l'essai. Sa femme, en restant dans l'ombre, en le soutenant moralement, a fait preuve d'autant de courage, d'autant d'esprit civique que l'astronaute lui-même. On ne peut que lui rendre hommage, et peut-être tirer, à notre usage, une petite morale de l'histoire: les femmes qui sont "pour" l'avancement de la science, alors qu'il s'agit bien souvent de tentatives hasardeuses réalisées par les maris des autres, sont-elles aussi "pour" la promotion ouvrière, par exemple, quand "leur homme" s'y trouve directement engagé?



Que toutes celles-là méditent l'exemple de Mme John Glenn qui n'a pas estimé devoir s'opposer au progrès alors même que la vie de son mari était en jeu.

Retournons en orbite, pour quelques instants, si vous le voulez bien, pour rejoindre là-haut l'espion solaire des Etats-Unis. Cet observatoire solaire est destiné à étudier les influences des radiations solaires sur la température et sur les autres conditions de la vie terrestre.

On se souviendra que Glenn a rapporté que des objets brillants et indéfinissables lui étaient apparus lors de ses trois tours du monde. Peut-être l'observatoire solaire pourra-t-il déterminer l'origine de ces corps intersidéraux... Ce qui nous laisse un certain espoir d'arriver bien vite à aller passer un week-end sur la Lune, à la Mer de la Tranquillité peut-être, ou sur Vénus, par exemple. On imagine déjà les prospectus d'agences de voyages spécialisées. "Vous qui désirez étrenner tôt vos costumes super-thermogènes, passez vos vacances sur Pluton", ou encore: "Si vous souffrez de l'hiver canadien, allez passer les Fêtes de Noël ou vos vacances d'hiver sur Mercure. Cuisson garantie".

Vivement qu'on y arrive à cette époque bénie où l'on pourra enfin s'entendre dire "Vous étiez dans la Lune", sans y voir allusion à une passagère distraction.

X X X

Le mois n'a toutefois pas été exclusivement bénéfique. L'Université de Montréal déplore la perte presque totale des archives de l'institut de médecine expérimentale, à la suite d'un incendie.

Depuis 1945, l'institut était dirigé par le Dr Selye, mondialement connu pour ses études sur le "stress" et l'élaboration de son système anti-stress.

Les études du Dr Hans Selye sur le coeur ont rehaussé le prestige canadien au cours des colloques médicaux internationaux. Le centre qu'il dirige, depuis 1945, visait à servir de trait d'union entre les sciences médicales de base et la clinique. On estime que pour reclasser et recoder les documents épargnés par le feu, il faudrait \$250.000 et deux ans de travail. Il y a évidemment des textes du 19e siècle qui sont irrémédiablement perdus.

... Et pendant que les pompiers essayaient de maîtriser l'incendie, que le Dr Selye et les membres de son équipe se lamentaient sur les dégâts irréparables, les singes des laboratoires se promenaient dans le Hall d'honneur de l'Université.

Une note réconfortante: diverses universités étrangères par le truchement de professeurs éminents, ont offert au Dr Selye de l'aider à reconstituer sa précieuse documentation. Quand l'homme daigne vivre à la mesure de l'homme, il peut être grand. Quand l'humanité entière vole au secours de la culture, au maintien du patrimoine scientifique, on dépasse drôlement les égoïsmes nationaux.

Il en va des occupations comme des gens, aussi diversifiés les uns que les autres. Tandis que certains épilogaient sur la fixation des futures élections municipales à un certain dimanche d'octobre

(Suite à la page 5)

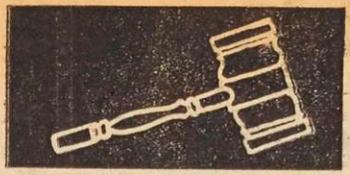
## La CSN à la défense de la Société Radio-Canada

Dans le mémoire qu'elle présentait mardi matin au premier ministre, le très honorable John G. Diefenbaker, et aux membres de son cabinet, la CSN s'est déclarée inquiète à la suite d'une récente déclaration du président du Bureau des Radiodiffusion. La CSN déclare notamment: "A maintes reprises dans le passé, la CSN a manifesté son adhésion et accordé son appui au système national de radiodiffusion que le Canada a progressivement établi depuis la Commission Royale Aird en 1927. Elle a, en particulier, défendu le principe de la participation des pouvoirs

publics dans le domaine de la radio et de la télévision et elle est opposée aujourd'hui, comme hier, à toutes les restrictions qu'on impose au développement et à l'expansion du réseau national de la Société Radio-Canada. Une récente déclaration du président du Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion constitue une confirmation éclatante de la justesse de nos vues. Devant certaines difficultés qu'apparemment les nouveaux postes privés de télévision rencontrent dans le financement de leurs opérations courantes, le Dr Andrew Stewart a, en effet, déclaré à Ottawa, le 27 décem-

bre dernier, que le Bureau se montrerait tolérant à leur égard quant au contenu canadien de leur programmation, et ce, aussi longtemps que les circonstances difficiles actuelles prévaudraient. Cette décision du Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion est un précédent dangereux. Au lieu de faire porter les conséquences du jeu normal de la concurrence par l'entreprise, on s'empresse, à la première occasion, de les faire porter par le consommateur grâce à une diminution des standards préalablement acceptés de la programmation".

CE QUE DIT



LA LOI

Peines

perdues...

La loi des Relations ouvrières date de 1944; on en a donc une expérience de 18 ans. Environ le quart de ses dispositions sont d'ordre pénal. Ces articles défendent l'intimidation, visent à protéger le droit d'association, défendent la grève et le lock-out dans certaines circonstances, etc. Ils mentionnent aussi les peines qu'un magistrat peut imposer en cas de violation. La loi pourvoit en effet à un recours devant le magistrat.

Or, après dix-huit ans, peut-on dire que les dispositions pénales de cette loi aient été utilisées avec avantage? Cette question amène une curieuse réponse: non seulement n'ont-elles pas été utilisées avec avantage, mais elles n'ont pas servi du tout. Ou si peu que rien. (Je ne parle pas ici du recours devant la Commission en cas de congédiement pour activité syndicale. Ce recours est d'institution toute récente et on l'a largement employé. Il est d'ailleurs de nature civile).

Des articles de loi, et singulièrement des dispositions de nature pénale, ne restent pas lettre morte pendant vingt ans par négligence ou par oubli. Il est sûr, par exemple, que ces articles n'ont pas empêché une fois sur mille les patrons d'agir à leur guise quand ils décidaient d'essayer d'écraser un syndicat naissant. En dix ans, pour ma part, je n'ai poursuivi qu'une fois un employeur devant le magistrat pour congédiement illégal, et j'ai perdu ma cause... L'eussé-je gagnée, l'amende eût peut-être été insignifiante. Il est certain que le recours pénal devant le magistrat a été constamment jugé peine perdue, qu'on eût ou non une cause valable à défendre.

Pourquoi donc? Procédures et délais ne font qu'un. Or, en relations ouvrières, par la nature des choses, il s'agit de résoudre rapidement les difficultés, si l'on ne veut pas que l'employeur, en particulier, continue son action antisyndicale paralysante. Le remède arrive trop tard. La sanction, d'ailleurs, a chance d'être beaucoup trop faible.

Recours aux tribunaux et sanctions sont des concepts empruntés au droit traditionnel. Ils sont assez inefficaces là où c'est la force économique qui compte et où les relations sociales se jouent pour une grande part sur le plan de l'intérêt et non sur celui du droit. De même, tribunaux et sanctions ont-ils peu de sens dans les relations internationales: les nations entendent composer, bien sûr, mais un code pénal a peu d'effets sur elles.

Les dispositions pénales de la loi des Relations ouvrières ont donc peu de sens. Malgré leur présence dans notre système légal, la partie, dans une bonne mesure, a continué de se jouer sur le plan de la force, les patrons continuant d'intimider, les ouvriers, parfois, continuant de se défendre par la grève. Ce n'est pas légal, mais cela correspond assez à la nature des choses.

Là où la législation pénale a eu quelque effet (et un effet d'ailleurs indirect), c'est en ce qui touche le droit de grève et de lock-out. Cette législation a assez influencé le comportement des syndicats. Nous sommes donc dupes, puisqu'alors le moyen de défense des ouvriers s'en est trouvé touché, tandis que les moyens d'attaque du patron, qui sont beaucoup plus nombreux (intimidation, congédiements, etc), en ont été peu amoindris. Quant au lock-out, ce n'est pas une mesure à laquelle un patron, dans son propre intérêt, a volontiers recours. L'interdiction du lock-out ne change pas grand-chose pour lui.

Il est donc clair que dans l'ensemble, les mesures législatives qui visent à restreindre le conflit de force et d'intérêt pour en faire un conflit de droit et qui prétendent le traiter comme tel jouent contre le travailleur. Le droit de grève devrait être sans restriction aucune. Les pénalités prévues contre les employeurs qui pratiquent l'intimidation ne constituent, au mieux, qu'un habile paravent derrière lequel se cache une législation qui veut donner le visage de l'impartialité. Car on les paye par des accrocs au droit de grève. C'est trop cher.

PIERRE VADBONCOEUR



Ce que femme veut

par Nicole VINCENT

Définir l'homme par la taverne?

Des endroits interdits aux femmes, il y a les monastères et les tavernes. Ils ont ceci de commun qu'ils sont tous deux des lieux de retraite, sans pour cela être comparables en qualité et en popularité. Des monastères, les femmes n'ont jamais pensé d'être jalouses. Les abbesses avaient déjà résolu le problème avant même qu'on y pensât. Mais les tavernes sont des retraites trop facilement bienheureuses pour que les femmes, un peu curieuses, feignent de ne pas s'y intéresser.

Mais qu'est-ce qu'on pouvait en savoir? Quelquefois, à la faveur de l'été, les portes grandes ouvertes donnaient l'occasion de reluquer un petit coin de 'boite à bière'; des hommes assis. Un climat d'abêtissement et d'ennui, d'un ennui mortel. La laideur déconcertante de ces salles et le délabrement du décor ne faisant que souligner l'évidente pauvreté de ressources de ces buveurs, de ces échappés de la vie. Rien dans cette vision, quoique superficielle, ne nous en faisait regretter notre exclusion.

IMAGINATION

Pour en brosser le tableau dans ses moindres détails une femme n'avait plus alors qu'à mettre en marche son imagination besogneuse: assis devant un pot, un croulant ergote sur l'amitié, talochant l'épauule du voisin pour combler les fins de phrases déjà évanouies dans la mousse blanche. A une autre table, un agressif tout fin seul bafouille dans sa bière des récriminations usées de fatigue. Plus loin, un pilier de taverne silencieux, le regard tristement fixé sur un coin de plancher cherche infatigablement dans les traces de boue, sa ligne de vie, sa ligne de coeur. Très exceptionnellement, un groupe plus sonore verbe habilement sur la politique ou sur les femmes, sympathiques flâneurs agités par les secousses de l'esprit, libérés conscients en quête de vérité. Mais, les bruyantes exceptions mises à part, il nous suffisait de nous remémorer la petite histoire pour reconnaître à cette institution pour la sauvegarde masculine, des constantes sûres: la taverne, c'est en général la tribune du causeur à sens unique et la prison de l'ivrogne; c'est aussi l'exil de l'incompris si ce n'est l'exutoire de l'inhibé; c'est très vraisemblablement le refuge du faible et la détente du surmené.

VERITE

Mais était-ce là le vrai visage d'une taverne? J'allais bientôt essayer de le découvrir grâce à une occasion unique: le lancement d'un livre dans le décor même qui l'avait inspiré. Amis, parents, ou invités, la femme était de la partie, donnant à ces murs des résonances inattendues.

Mais cette pétillante assemblée ne laissait en rien soupçonner l'atmosphère habituelle. Bientôt un homme entra: casquette sur les yeux, col relevé, une petite caisse en bois à la main... Se frayant péniblement un chemin à travers la cohue, il se rendit au comptoir et commanda un verre. Quelqu'un me dit: "Regarde-le bien. Il boira son verre en 4 coups. Au deuxième il fera un arrêt, se retournera, s'appuiera au chambrant et boira le reste en deux autres traits. Puis il gagnera la sortie juste à côté." J'ai compris que cet homme faisait partie du décor habituel. Tous les jours à heure fixe, il répétait les mêmes gestes de la même façon. Peut-être était-ce le goût frais et piquant de la bière qui l'attirait, tout simplement? Mais peut-être cet asile était-il pour lui un oasis de calme nécessaire, où sa vie, suspendue à un fil immobile cessait de lui courber les épaules. Là le temps ne comptait plus, personne ne lui demandait rien, il était enfin seul parmi les siens. La terre cessait de tourner, personne ne devait plus compter sur lui, les minutes restaient enfermées dans le boîtier de sa montre.

Mais notre homme ne prit pas son verre en quatre traits, ne s'appuya pas au chambrant muet et détaché. Surpris au contraire et troublé par cette fête, il chercha vainement l'espace nécessaire à la dimension de sa solitude. Il recula jusqu'au mur, prit sa bière par petites gorgées nerveuses et piétinant près de la sortie, hésita avant d'ouvrir la porte, comme à regret. Je compris alors que la présence féminine dans ce cénacle ne devait être qu'exceptionnelle.

L'OPINION DES JEUNES



Les Jeunes Travailleurs et la culture (suite)

Ce qu'il faut constater

Nous sommes loin d'évoluer dans une société cultivée. Il faut bien se l'avouer en toute franchise et en toute humilité. Il suffit pour s'en rendre compte de lire dans les journaux les reportages qui sont présentés sur ce fait plaisant ou non. Cela choque évidemment mais le fait est là.

Nous sommes témoins, à l'heure actuelle, d'un désir intense d'élargir les cadres et d'améliorer notre niveau culturel. On tente de saisir dans son ensemble, ce qui n'est pas facile, le problème dans toute son ampleur. Cela exige une objectivité et une probité exceptionnelles, de la part de ceux qui sont appelés de par leur fonction, à se pencher sur ce délicat problème. Souhaitons ardemment une solution adéquate et durable.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue

Dans toutes ces prises de positions, il faut bien situer le problème de la culture pour nous, travailleurs. Car nous y avons un droit inaliénable et nous y avons aussi le devoir de nous en préoccuper. Jeunes ou plus âgés, ce doit être un problème sur lequel nous devons nous attarder pour saisir tout ce que ça implique pour nous, particulièrement.

Nous nous rendons bien compte, malgré tout, si nous effectuons un retour en arrière, qu'il n'est pas surprenant mais pas du tout, que les travailleurs ne soient pas plus cultivés, quand on constate l'impossibilité pour eux d'accéder aux institutions qui diffusent la culture. Que les jeunes travailleurs ne pensent qu'à gagner de l'argent, qu'à s'amuser, qu'à se désintéresser de ses problèmes, ils ne font, en réalité, que subir les influences d'une société qui a comme seule préoccupation, l'argent.

Il faut faire quelque chose

Nous constatons, que tout bouge depuis quelque temps. Il faut, nous aussi, emboîter le pas. Il nous faut marcher, faire quelque chose. La culture est une affaire collective mais elle est aussi affaire personnelle. Pour être cultivé, cela demande des efforts soutenus. Il faut s'imposer une certaine règle de vie et je crois que chacun en est capable. On s'impose tellement de choses...

Une définition

La culture c'est tout ce qui contribue à grandir l'homme. A lui donner une dimension vraiment humaine, à l'ajuster au monde dans lequel il évolue, à lui apporter un équilibre nécessaire et en lui faisant prendre conscience de sa valeur, de son rôle et de sa fin.

Qu'est-ce qui peut grandir l'homme. Tout. Le travail que l'on fait, l'amour, l'amitié, le mariage, les sports, les loisirs, les lectures, les films, la T.V. tout ce qui nous arrive. Chacun d'entre nous a des virtualités, des possibilités qui ne demandent qu'à être exploitées. Il suffirait de si peu de choses.

Pourquoi ne pas faire partie d'un Ciné-Club, d'un club de lecture, d'une équipe de loisir, d'une association, et s'il n'en existe pas dans notre coin, organisons ce qui manque. Nous pouvons tellement de choses quand nous le voulons.

Nous savons, en premier lieu que nous devons accomplir des efforts pour accéder à la culture. Si nous sommes déterminé à nous élever, à nous grandir, tout ira bien. Nous serons les premiers à bénéficier de notre travail. Et nous entraînerons les autres à notre suite. Nous ferons monter notre classe avec nous. Il faut, il est nécessaire que notre classe accède à la culture, car elle est appelée à jouer sur tous les plans un rôle important et pour ce faire, il faudra compter sur des éléments formés qui sauront jouer un rôle important sur la scène ouvrière.

Je ne sais, si l'on se rend compte parmi les jeunes, du problème que pose la relève des chefs ouvriers actuels. Dans quelques années ce seront les jeunes qui prendront en main les postes laissés vacants. Seront-ils préparés? Serons-nous des chefs qui en imposeront et qui entraîneront les autres? Saurons-nous prendre des responsabilités et les remplir? Notre tâche est immense. Notre besoin de formation ne peut nous laisser indifférents. Soyons exigeants pour nous-mêmes, efforçons-nous de ne décevoir qu'il que ce soit.

Charles HENRI

La C.S.N. au  
Gouvernement provincial

## Nous ne sommes pas un groupement de deuxième ordre

Dans le mémoire qu'elle présentait récemment au Premier Ministre de la Province et aux membres de son Cabinet, la Confédération des Syndicats Nationaux a souligné qu'en dépit du regroupement opéré en ces dernières années au sein du mouvement syndical canadien, elle demeure un porte-parole autorisé des travailleurs. Les dirigeants de notre mouvement rappellent d'abord qu'ils parlent au nom de 110,000 travailleurs groupés dans 550 syndicats affiliés puis ils déclarent:

"La Confédération est bien qualifiée pour parler au nom des travailleurs de la Province. Fondée à Hull en 1921, elle est née et s'est développée dans tous les coins du Québec. Elle déborde sur l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Lorsqu'on étudie la répartition des effectifs de la CSN, on constate qu'ils se distribuent dans toutes les régions et dans presque tous les centres industriels. De plus, profondément enracinés dans leur milieu, nos syndicats en reflètent bien la mentalité, les traditions et les manières de voir.

Aucune autre organisation ne peut justement prétendre concurrencer la CSN sur ce plan. Elle ne peut donc accepter d'être considérée comme un groupement de deuxième ordre.

Il est intéressant de noter qu'à peu près toutes les organisations syndicales en Amérique du Nord ont vu le nombre de leurs membres baisser, ces dernières années, par suite du chômage et de l'automatisation des usines. Malgré ces handicaps, qui affectaient également la CSN, cette dernière, contrairement au courant, a accru son effectif d'une façon appréciable."

## LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL  
DE LA  
CONFEDERATION  
DES SYNDICATS  
NATIONAUX

Paraît tous les mois

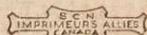
Directeur  
JEAN-PAUL LEFEBVRE

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,  
Montréal • Vltor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des  
Syndicats nationaux (C.S.N.)  
et imprimé par L'Imprimerie  
Populaire Ltée, Montréal.

4



Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa

# Il nous faut une politique économique

Le problème du chômage n'est pas nouveau au Canada. Certains renseignements nous permettent de croire que notre pays n'a que rarement réussi à atteindre un niveau d'emploi vraiment satisfaisant. Depuis un demi-siècle, en tous cas, il n'y a guère eu qu'une période au cours de laquelle les taux annuels moyens de chômage se sont maintenus à un niveau inférieur à trois pour cent et c'est la période de guerre. — Par ailleurs si on analyse le comportement du marché du travail de la Province depuis la guerre, on constate que quel que soit l'état de la conjoncture nationale, les taux de chômage y restent toujours supérieurs à ce qu'ils sont en moyenne au Canada, et ceci même compte tenu des variations saisonnières de l'emploi.

### La responsabilité de l'Etat

Nous croyons que toutes les administrations publiques sont conjointement responsables du problème du chômage; l'administration provinciale doit donc, pour sa part, mettre sur pied les organismes et les politiques qui peuvent aider la population à disposer, de façon permanente, d'un niveau satisfaisant d'emploi. Par ailleurs, les problèmes qui nous préoccupent en ce moment, s'ils sont sensibles à l'échelle nationale, le sont encore davantage à l'échelle de la Province de Québec. Ce qui nous amène à croire que sur les autorités de cette province pèse une responsabilité particulière: comme toutes les autres administrations provinciales, elle se doit de collaborer avec le gouvernement fédéral, mais elle se doit surtout d'élaborer elle-même une politique destinée à libérer au plus tôt possible son marché du travail des entraves qui en gênent depuis toujours le fonctionnement. Sans doute constate-t-on actuellement une reprise de l'emploi et donc une réduction ici des taux de chômage assez marquée, du moins par rapport à ce qu'ils étaient il y a quelques mois. Nous savons, par ailleurs, que cette reprise, quelle qu'elle soit, ne résoudra pas le problème de l'emploi dans la Province de Québec, car il s'agit d'un problème permanent. La politique à adopter est donc largement indépendante de la reprise qui connaît l'économie canadienne. C'est, en tous cas, ce que suggère l'analyse de la situation de l'emploi dans la Province de Québec depuis la dernière guerre.

### Taux de chômage

Le mémoire que la CSN présentait, le 19 février dernier, au gouvernement de la Province comporte une analyse serrée des structures du chômage et de l'emploi pour la période 1953 à 1959. L'un des nombreux tableaux et graphiques du mémoire indique l'écart considérable que l'on peut constater d'une région à l'autre dans la province, quant au niveau du chômage régional en pourcentage du chômage na-

tional. Ce tableau nous apprend, par exemple, que la région de Gaspé se situe à 210% du taux national, la région Saguenay-Lac-St-Jean à 135%, Thetford-Mégantic à 132%, Shawinigan à 130%, Sorel à 115%, Sherbrooke à 85% et Montréal à 60%.

La situation relativement favorable de la métropole par rapport à des régions moins développées de la Province de Québec est, par ailleurs, mise en comparaison avec la situation de la région métropolitaine de Toronto. C'est ainsi que, pour l'année 1959, le taux de chômage de Montréal était de 61.2% du taux national tandis que celui de Toronto se situait à seulement 56%. Pour certaines années, l'écart est encore beaucoup plus grand. Ainsi, en 1954, le taux de Montréal était de 66% du taux national alors que celui de Toronto n'était que de 51%.

Pour y voir clair dans la situation du chômage, au plan régional, il importe de classer les régions de la province en quatre catégories. Ainsi, il faudrait parler des régions:

- a) dont l'économie repose sur l'exploitation de matières premières de base dont la demande fluctue plus largement que l'économie nationale elle-même;
- b) dont l'économie repose sur des industries dynamiques stables, mais ne donnant pas lieu à une demande de main-d'oeuvre correspondant à l'offre locale;
- c) dont l'économie reste largement dominée par une agriculture vivrière en dehors des zones d'influence des grands centres;
- d) dont l'économie se contracte ou au moins reste stagnante par suite du déclin de certaines d'industries qui y jouaient auparavant un rôle important.

### Les solutions régionales

Les solutions recommandées par la CSN pour faciliter le pro-

grès économique et palier au chômage chronique qui affecte la province de Québec se situent à deux niveaux: tout d'abord au plan de la région; ensuite, pour l'ensemble de la province.

Au plan régional, la CSN formule deux recommandations principales: soit la création d'un petit nombre de puissants pôles régionaux de développement venant compléter l'action de la région de Montréal et la création d'organismes mixtes de financement tant au niveau régional qu'au niveau provincial.

### Les politiques provinciales

Comme mesures générales susceptibles de favoriser la stabilité d'emploi et le progrès économique, la CSN recommande:

1) La création d'un organisme de planification provincial doté des pouvoirs nécessaires à la coordination des diverses politiques pouvant avoir une incidence économique.

Dans cet ordre d'idée, les auteurs du mémoire déclarent en particulier: "Il nous apparaît nécessaire que l'Etat provincial exerce dorénavant un certain contrôle sur les investissements. La création par l'Etat ou avec sa collaboration, de réserves de capitaux susceptibles d'être mises au service du développement industriel, nous apparaît comme un élément de base de cette politique.

2) La nationalisation de certaines ressources importantes, notamment des pouvoirs hydro-électriques.

3) La CSN réitère sa demande à l'effet que le gouvernement de la province rétablisse les exemptions de base de l'impôt sur le revenu à \$1,500 et \$3,000 respectivement pour les célibataires et pour les personnes mariées. On envisage cette mesure comme façon de stimuler le pouvoir d'achat tout en réalisant un objectif souhaitable du point de vue de la justice distributive.

4) La CSN réclame du gouvernement de la province, un rajustement immédiat de traitement pour les quelque 20,000 fonctionnaires du gouvernement.

5) La CSN revendique pour les travailleurs agricoles des revenus stables et suffisants. Aucun lien organique ne relie la CSN aux travailleurs agricoles. Cependant, cela ne nous empêche aucunement de revendiquer pour les travailleurs agricoles une protection efficace et même un accroissement normal de leur revenu. Certes, cette réclamation

## Appui total...

(Suite de la première page)

### ON DEPRECE LA FONCTION PUBLIQUE

Nous croyons que le même problème, d'une certaine façon, se pose au Gouvernement. On n'a pas le droit de faire participer plus largement aux dépenses de l'Etat, sous forme de salaires inférieurs, un fonctionnaire pour la simple raison qu'il sert la communauté. En ce faisant, on commet une injustice et on déprécie la fonction publique. Nous avons entendu de nos propres oreilles un Premier Ministre faire le raisonnement suivant: nous sommes justifiés de payer des salaires inférieurs parce que nous devons embaucher plus de gens que nous en avons besoin. Nous gardons sur notre liste de paye des handicapés de toutes espèces. Autrement dit, le gouvernement, sans justification ni autorisation, prélève sur le salaire de Monsieur X, bon fonctionnaire, qui devrait recevoir suivant les règles ordinaires de comparaison, disons \$3,000 par année, \$2,000 afin de les distribuer au personnel supplémentaire et aux éclopés physiques et psychologiques. En somme ce sont les fonctionnaires eux-mêmes qui font les frais des générosités du gouvernement.

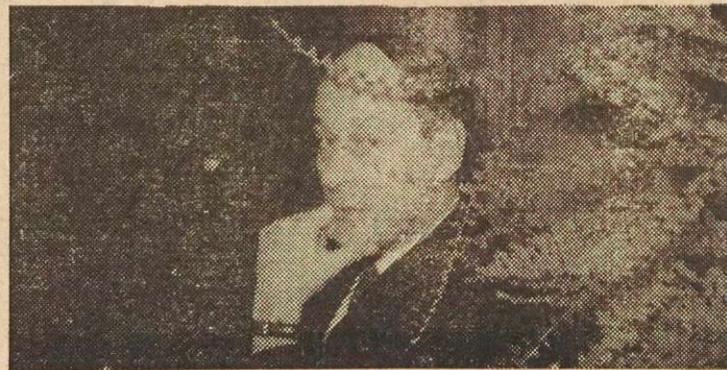
On nous a fait valoir également que si le gouvernement n'employait pas certaines personnes handicapées elles bénéficieraient des mesures de sécurité sociale et émargeraient quand même, à ce titre, au budget de la Province. Si tel est le cas, il n'existe même pas de prétexte pour ne pas accorder aux fonctionnaires un traitement équitable."

nous est imposée par le sentiment de profonde fraternité que nous entretenons à l'endroit des travailleurs agricoles, mais aussi et surtout par la recherche du bien commun. Chacun sait que le pouvoir d'achat des agriculteurs est un facteur fort important pour l'équilibre de notre économie. Toute la population, à quelque classe qu'elle appartienne, a donc un intérêt immédiat dans le maintien et l'accroissement des revenus agricoles.

## A QUÉBEC



Le Président Jean Marchand a présenté le mémoire de la CSN au Premier Ministre et aux membres de son cabinet. C'est le Secrétaire général, Marcel Pepin, qui devait donner lecture du volumineux document. Sur cette photo, au premier plan, dans l'ordre habituel, l'honorable Gérard Cournoyer, ministre des Transports, le président Jean Marchand et le Secrétaire général, Marcel Pepin. A l'arrière plan, nos lecteurs reconnaîtront plusieurs membres de la délégation de la CSN dont, à l'extrême droite sur notre photo, M. Raymond Parent, le nouveau président du Conseil central de Québec.



Le Ministre des Richesses naturelles, l'honorable René Lévesque, a confié à notre reporter qu'il s'était rendu spécialement à Québec pour assister à la présentation du mémoire de la CSN. Cela nous oblige à l'excuser pour être arrivé quelques minutes en retard. Notre photo montre M. René Lévesque modestement assis derrière une fougère (ce ne sont pas des fils électriques), à l'entrée de la salle du Conseil des Ministres.

# La CSN réclame un code de Travail

Il est question d'un code du travail dans la Province de Québec depuis une bonne dizaine d'années. Il est temps, croyons-nous, de passer aux actes et de réaliser cet objectif le plus tôt possible.

Nous savons que le Conseil supérieur du Travail a terminé ses travaux de refonte et qu'il a dû communiquer son rapport au Ministre. La présente Législature devrait être saisie d'un projet de loi qui donnera suite aux travaux du Conseil. Evidemment, la CSN, bien que représentée au Conseil supérieur du Travail, se réserve le droit de scruter ce projet de loi et de faire les représentations qu'elle jugera opportunes.

## Des tribunaux du travail

La CSN reste convaincue qu'il est désirable d'instituer des tribunaux du travail qui statueront sur certains conflits de droit à être définis par la loi. Comme le Conseil supérieur du Travail n'a pas eu le temps d'élaborer un projet précis, il sera peut-être difficile, pour le Gouvernement, de prendre action à la présente session. Nous insistons pour que, dès la prochaine session, les tribunaux du travail soient à l'ordre du jour.

La Confédération des Syndicats Nationaux a consacré une bonne partie de son récent mémoire au Gouvernement de la Province à la Commission de Relations ouvrières. Après nous être réjouis des efforts tentés pour rendre ce tribunal administratif plus efficace, nous avons dû, tout de même, déplorer que la CRO ne soit pas encore à date dans son travail et que des causes urgentes doivent subir des délais préjudiciables. Il faudrait, selon nous, trouver une formule qui permette à la Commission de disposer de toute requête dans les 30 jours de sa réception. Pour atteindre ce but, nous formulons dans le mémoire une douzaine de suggestions dont voici les principales :

1. — Nomination permanente d'un président et de trois vice-présidents afin de permettre la constitution de quatre bancs.
2. — L'établissement, pour chacune des grandes associations, présentement représentées à la Commission, d'une liste de 4 ou 5 personnes qui pourraient agir à titre de membres. Ces listes pourraient être changées à la demande de la partie intéressée.
3. — Les membres de la Commission ne deviendraient pas des fonctionnaires. Ils seraient rémunérés suivant une allocation journalière à être déterminée.
4. — Les membres patronaux et syndicaux participeraient à l'étude de tous les dossiers, à l'audition des causes et aux délibérations ainsi qu'à la décision qui serait rendue, dans le cas où ils seraient unanimes. Dans le cas où il n'y aurait pas unanimité entre les membres, seul le juge rendrait décision.

Voilà donc, en quelques phrases, un aperçu de nos positions en matière de législation ouvrière.

Marcel Pepin, secrétaire général de la CSN.

## Le Mois sur 2 colonnes (suite)

de la page 2

Je ne vois pas pourquoi d'ailleurs il serait inconvenant de remplir le même jour son devoir religieux et son devoir civique — d'autres faisaient le point des réalisations canadiennes en éducation, et surtout traçaient des plans pour les années à venir.

X X X

Pendant une semaine, la Conférence canadienne sur l'éducation a évalué tant les possibilités d'utilisation de la télévision dans les programmes scolaires que l'aide fédérale aux provinces dans le domaine éducatif, et la formation physique de la jeunesse étudiante.

Evidemment, les pédagogues et les représentants d'organismes accrédités qui participaient à ces assises n'ont pas résolu ces problèmes complexes.

Il est cependant intéressant de noter que, dans le même temps à peu près, le gouvernement provincial du Québec allouait le tiers de son budget 1962-63 à l'éducation.

On parle aussi d'homologuer les études des high-schools et des collèges classiques, d'établir ainsi l'équivalence des diplômes et d'enfin reconnaître, en pratique, le caractère bi-culturel du Canada.

Donc, si les Canadiens français n'arrivent pas, dans les années futures, à accéder aux postes-clés, on ne pourra plus en tenir rigueur aux éducateurs. Tous les Canadiens auront les mêmes chances... et comme il n'y a pas "incompétence congénitale" chez ceux d'expression française... tous les espoirs sont permis.

## Joseph Folliet parmi nous

La Société d'Assurance des Caisses populaires et L'Assurance-Vie Desjardins ont tenu leurs assemblées annuelles les 13 et 14 mars, à Lévis. Joseph Folliet, éminent sociologue français, a prononcé une conférence sous les auspices de ces deux institutions d'assurance fondées par les Caisses populaires.

S. W.



Nos lecteurs auront reconnu l'honorable René Hamel et l'honorable Jean Lesage. Le Premier Ministre et le Ministre du Travail devaient échanger quelques opinions au cours de la présentation du mémoire de la CSN. Dans les mois à venir, les syndiqués seront à même de juger si ces conversations sont l'amorce d'une mise en pratique des recommandations de la CSN...

## Le budget provincial

La CSN n'est pas étonnée du gonflement des prévisions budgétaires du gouvernement provincial. L'amélioration de notre régime de sécurité sociale et les réformes dans le domaine de l'éducation doivent nécessairement se traduire par une augmentation des dépenses gouvernementales. La population doit s'attendre à payer pour les services accrus que nous exigeons de l'Etat.

Toutefois, avant de songer à un relèvement de l'impôt ou des taxes, il faudra exiger une contribution plus généreuse de la part des entreprises qui exploitent nos ressources naturelles.

La CSN regrette de constater que l'on continue à traiter le Ministère du Travail en parent pauvre. Bien que ce Ministère ait un des plus petits budgets (\$4,919,500) on a jugé à propos de le réduire de \$342,000, soit une diminution de sept pour cent (7%). C'est de beaucoup la plus forte compression parmi les quelques postes budgétaires sur lesquels le gouvernement a décidé de réaliser des économies.

Dans une société industrielle comme la nôtre, personne ne nierait l'importance d'un Ministère du Travail bien équipé et efficace. D'autant plus que la juridiction du travail, à part quelques secteurs tombant sous l'autorité fédérale, appartient au gouvernement provincial. Voilà un endroit tout désigné pour élaborer et mettre en application une politique autonome. Malheureusement, nous devons nous rendre compte que le gouvernement n'a pas encore décidé d'assumer toutes ses responsabilités dans ce domaine. Une foule de problèmes qui intéressent hautement l'industrie et les travailleurs restent encore sur la table. L'automatisation, le chômage technologique, une gazette provinciale du travail, un service de recherches et de statistiques bien outillé, le renforcement du service de conciliation sont autant de sujets dont le budget ignore l'importance et l'urgence. D'autant plus que certaines lacunes gouvernementales peuvent coûter des millions à la province sous forme de conflits, d'arrêts de travail, etc.

Nous comprenons que le gouvernement, devant les multiples réformes qu'il doit effectuer, doit établir un ordre prioritaire des besoins et des urgences : tout ne peut être fait en même temps. Mais, à notre avis, le Ministère du travail pourrait occuper, dans les préoccupations gouvernementales un autre rang que celui que lui assigne le budget.

Jean MARCHAND

**CIGARETTES EXPORT**  
BOUT UNI ou FILTRE

## CONCOURS DU MOIS



### CONCOURS NO T-10

Nos gagnants du mois dernier :

- 1er prix - M. J. Réal Desrosiers, C.P. 456, Montmagny (\$10.00)
- 2e prix - Mme J. Benoit, 6460 - 41e Avenue, Rosemont, Montréal 36.

gracieusement offerts par

Les Editions du Jour,  
3411, rue St-Denis, Montréal

Les doléances du Notaire Poupart (Carl Dubuc)  
En pleine forme (Alphonse Gagnon)  
Un monde fou (Caricature de Berthio)  
Psychologie de la vie quotidienne (Théo Chentrier)  
Montréal (130 photos de Michel Réguier)

### Problème no T-11

- 1 - A quelle date la rencontre entre les membres du Bureau Confédéral de la C.S.N. et le Premier Ministre de la Province a-t-elle eu lieu ? février —
  - 2 - Quel était le pourcentage de la main-d'oeuvre active qui était en chômage au mois de janvier dernier ? 8. % —
  - 3 - "Les trois contrats collectifs engagent les parties pour une période de deux ans." Quelle est la date limite de cette période ? 0 juin 1963 —
  - 4 - Dans les bénéfices marginaux, combien de jours sont alloués, par année, comme congé de maladie ? jours —
  - 5 - Concernant la Télévision, on parle de standard du contenu canadien des programmes. Quel sera ce dernier à partir du 1er avril 1962 ? 5% —
  - 6 - A quelle date les ouvriers de Chapais ont-ils quitté le travail l'an dernier ? octobre '61 —
  - 7 - Quel était le taux de chômage, à Montréal, en 1959 ? 6.2% —
  - 8 - Quel est le budget du Ministère du Travail ? \$4, 19,500. —
  - 9 - Sur combien d'années de 240 jours est échelonnée une échelle concernant les jours de congé maladie ? ans —
  - 10 - Depuis quand les fonctionnaires provinciaux de la Saskatchewan ont-ils une convention collective ? Août 194 —
- QUESTION : Personne dont l'emploi consiste à écrire des lettres pour quelqu'un.

## NOUVEAU CONCOURS

### L'HISTOIRE des TRAVAILLEURS

La gagnante de notre nouveau concours sur l'histoire des travailleurs est :

Mlle Lévisienne DEBLOIS,  
C.P. 385, Coaticook, P.Q.

qui aura droit à \$10 de livres gracieusement offerts par

Les Editions Ouvrières

1575, rue St-Denis

Notre gagnante pourra choisir à son gré les ouvrages qu'elle préfère sur les listes fournies par les Editions Ouvrières, et que nous lui ferons parvenir.

Tous nos lecteurs sont invités à participer à ce concours nouveau et trois bonnes réponses sur cinq sont requises pour prendre part au tirage du prix offert au gagnant par les Editions Ouvrières.

- 1 - Où a eu lieu le dernier congrès de la CSN ? .....
- 2 - Nommez le président actuel de la CSN ou un de ses prédécesseurs ? .....
- 3 - A quelle centrale syndicale internationale la CSN est-elle affiliée ? .....
- 4 - En quelle année la CSN a-t-elle succédé à la CTCC ? ...
- 5 - En quelle année eut lieu la grève de l'amiante ? .....



## ASSURANCE-GROUPE

MALADIE ACCIDENT  
VIE SALAIRE ETC.

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC  
MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE

# SYNDICALISME ET FONCTION PUBLIQUE: une expérience vécue à la C.E.C.M.

## N.D.L.R.

Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui à nos lecteurs quelques témoignages en marge d'une expérience vécue récemment par un groupe d'employés de la fonction publique. Le sujet ne manque certainement pas d'actualité, ni surtout d'intérêt pour un journal syndical.

Encore fortement majoritaire dans les rangs du syndicalisme, les "collets bleus" ne cessent de voir diminuer leur importance relative dans l'ensemble de la main-d'oeuvre. L'heure est venue de réviser le concept de la solidarité "ouvrière" pour songer à l'ensemble des travailleurs. Les "collets blancs" ont autant besoin du syndicalisme que le syndicalisme a besoin d'eux.

Pour enchaîner avec le témoignage d'aujourd'hui et approfondir notre dernière affirmation quant à l'avenir du syndicalisme, nous publierons le mois prochain le texte d'une entrevue exclusive que nous a accordée le sociologue français Jacques Dofny, spécialiste des problèmes du travail. Il sera question des conséquences sociales et humaines de l'automatisme.

LE TRAVAIL

problèmes quotidiens nous permet de réaliser qu'il y a d'autres syndiqués qui travaillent et vivent avec nous.

Un changement s'est opéré chez plusieurs depuis la fondation de notre syndicat. La mentalité d'hier est vite remplacée par un plus grand intérêt envers les autres personnes et par un souci plus éveillé à découvrir les problèmes de tous les jours.

### Préjugés

Des préjugés, il y en avait et beaucoup. Le plus important, à mon sens, pourrait se traduire par le mot "syndicat". Des personnes, bien intentionnées, ont longtemps été d'opinion que le syndicat convenait surtout aux ouvriers d'usine, d'industrie, mais ne pouvait rendre service aux fonctionnaires ou collets blancs.

Tu vois d'ici, Thérèse, combien de travailleurs pourraient être libérés de leurs mauvaises conditions de travail, si seulement certains employés renonçaient à leurs préjugés et prenaient le temps d'analyser les faits.

L'ignorance et l'indifférence envers le mouvement syndical sont les seules causes de ce préjugé. Croire que les fonctionnaires ou collets blancs ne peuvent se syndiquer est une erreur néfaste. Le témoignage des fonctionnaires de la CECM le prouve abondamment. La promotion de la classe ouvrière et de classe moyenne se réalisera en autant que chaque travailleur prendra conscience de ses devoirs et assumera pleinement ses responsabilités.

### Instabilité de sentiment

Dès le début de notre association, les sentiments exprimés par nos membres furent différents tels que : appréhension et incrédule — indifférence — confiance et optimisme.

Toute la gamme des émotions fut enregistrée et répétée sur des tons tantôt élevés, tantôt sourds envers les membres du comité exécutif, parfois même envers les directeurs.

### Appréhension et incrédule

Disons que 10% des travailleurs exprimaient un sentiment de crainte et beaucoup de pessimisme quant à la solution des problèmes existants à la CECM. Les points les plus saillants, sans aucun doute, se reflétaient dans les clauses de la convention collective.

Cette peur se manifestait d'une façon évidente. A un certain moment les négociateurs ont cessé de négocier pour laisser le temps voulu, aux représentants de la Commission, d'étudier le projet de la convention collective. Tout de suite, les conclusions furent données, il n'y a rien à faire, on va à l'arbitrage. Une deuxième période d'arrêt devint obligatoire. Ces personnes s'imaginaient le pire — pendant ce temps la Commission préparait sa contre-proposition.

Ces syndiqués étaient vraiment malheureux, tu sais Thérèse. Ces appréhensions non fondées, ces conclusions tirées à la hâte, toute cette atmosphère psychologique occasionnait une crainte toujours grandissante.

### Indifférence

Pour quelques-uns une grande indifférence régnait. Aucun geste ne pouvait traduire leurs sentiments, aucune question venait à leur esprit pour satisfaire leur désir de connaître. Par exemple, quand il fut décidé d'adopter le projet de la convention collective, ces personnes acceptaient d'avance ce qui leur était suggéré. Elles ont confiance aux membres du comité exécutif; que les officiers du syndicat remplissent leur mandat, qu'ils luttent pour obtenir le plus possible et nous accepterons le résultat des négociations.

Aucun effort semble possible pour ce groupe d'individus, la routine quotidienne leur suffit. Alors que tant d'autres employés s'inquiétaient, questionnaient sans cesse, eux, demeuraient à leur poste bien indifférents de ce qui se passait.

### Confiance et optimisme

D'autre part, tu avais un groupe confiant et convaincu que toutes nos demandes aboutiraient à un succès, étant donné l'effort constant et les excellentes relations des deux parties. A mesure que le travail avançait, tant sur le plan des négociations que sur la bonne marche du syndicat, l'optimisme rayonnait chez ces syndiqués et leur espoir fut récompensé le jour de la signature du contrat de travail.

Chacun désirait convaincre son compagnon, chacun se faisait un devoir de répandre, parmi les autres membres du syndicat, cette confiance réelle tout en tenant compte des faits exacts. (Le comité conjoint de négociation vint faire la preuve indubitable que les syndiqués de tout niveau pouvaient s'unir et s'entraider mutuellement.

### Bienfaits et conclusion

C'est à l'unanimité que la convention collective fut acceptée par les trois syndicats. Les sentiments mentionnés déjà s'effacent rapidement et tous réalisent maintenant les avantages du contrat de travail. Ces trois contrats apportent un bienfait réel à chacun de nous; bienfait parce que l'employé possède la sécurité d'emploi; bienfait parce que les bénéfices marginaux sont considérables, bienfait aussi parce qu'il y a une augmentation de salaire et la classification des tâches.

Comme premier travail, je pense qu'on doit être fier et pleinement satisfait de tous les

## Un modèle à imiter

Une expression est devenue à la mode dans la bouche des élus du peuple: "La Revalorisation de la fonction publique". Presque tous les jours dans les journaux nous pouvons lire qu'un ministre, un maire ou un administrateur des services publics parlent de revaloriser la fonction publique. Par contre, toutes les vieilles méthodes pour déprécier les serveurs du public se pratiquent sur une haute échelle dans les endroits où le syndicat est absent.

Le patronage des emplois continue d'exister tant sur le plan provincial que municipal. Une recommandation de quelque parti qu'elle provienne ne donne pas la garantie de la compétence de l'individu. Quelques municipalités ont découvert un autre moyen pour déprécier une catégorie de serveurs publics en confiant à des agences privées le service de la police. Ces agences ne nous offrent aucune garantie sur la valeur de ces agents de la paix qu'elles paieront à des taux inférieurs à \$1.00 l'heure. Nous ne devons donc pas nous étonner que tous ces gens, embauchés soit par faveur, soit par patronage ou encore par supposée économie, essaient de nous faire oublier leur incompétence par leur servilité.

Le syndicalisme reconnaît depuis toujours que le fonctionnaire est le délégué de la société. C'est pourquoi le serviteur public assume très souvent de lourdes responsabilités.

Par la convention collective le syndicalisme a redonné au fonctionnaire sa place dans la société. La convention collective, en assurant de meilleures conditions de travail et d'emploi, a revalorisé la fonction publique. Ainsi par ses clauses de permanence, d'ancienneté, de promotion et transfert, la convention collective a tué en quelque sorte le patronage et a assuré aux fonctionnaires une sécurité d'emploi et des mécanismes de promotion en leur procurant la chance de se mettre en valeur. Par les mécanismes de défense de la convention collective tels la procédure de griefs et l'arbitrage, la convention collective protège les employés de la fonction publique contre les types gênants qui font déprécier la fonction publique. De plus, le syndicalisme, par ses cours d'éducation syndicale et professionnelle, fait réaliser au fonctionnaire l'importance du poste qu'il occupe et l'aide à donner un meilleur rendement.

Le syndicalisme a pénétré assez profondément dans les municipalités, les commissions scolaires et les services publics en général. Il commence à s'infiltrer dans le fonctionnarisme provincial. Il rencontre de fortes objections au Québec.

Il est intéressant de noter qu'en Saskatchewan les fonctionnaires provinciaux ont une convention collective depuis le mois d'août 1945 et qu'ils sont affiliés à une centrale syndicale. Le gouvernement avait alors négocié pour se débarrasser du patronage. L'expérience a prouvé que des employés satisfaits donnent un meilleur rendement. En dehors du pays nous remarquons qu'en Allemagne, Australie, Belgique, Birmanie, Costa-Rica, Danemark, Finlande, France, Honduras, Indonésie, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas Royaume-Uni, Suède, Yougoslavie, Inde, les travailleurs du secteur public jouissent des mêmes droits syndicaux que ceux du secteur privé. En Angleterre, le Parlement, sous la juridiction immédiate de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, négocie depuis longtemps des conventions collectives de travail avec ses fonctionnaires. Est-il nécessaire de souligner que la Province de Québec, sur le plan de la syndicalisation de ses fonctionnaires, se trouve présentement associée à des pays économiquement sous-développés tels le Portugal, Cuba, Chili, Salvador, Equateur, Haïti, Venezuela et Panama.

Le syndicalisme a rendu libre le serviteur du public. Les syndicats, ont contribué à la revalorisation de la fonction publique.

### ROBERT SAUVE,

Conseiller technique de la Centrale professionnelle des employés de corporations municipales et scolaires

## Quelques opinions

par Gabrielle Hotte

### CHEZ LES CONCIERGES



Chez les concierges monsieur Jean-Guy Gagnon et monsieur Réal Leblanc donnent leurs impressions en répondant aux questions suivantes:

- Q. Etes-vous satisfaits de votre convention collective?
- R. Dans l'ensemble, nous sommes bien satisfaits.
- Q. Quels sont les avantages les plus importants de votre convention collective?
- R. A notre avis, les deux points importants sont les trois semaines de vacances et l'augmentation du salaire.
- Q. Pendant les négociations le temps vous a-t-il semblé trop long?
- R. Le temps nous a paru très long pendant les négociations cependant après avoir connu le contenu du contrat de travail, nous avons oublié les jours d'attente.
- Q. Que pensez-vous des négociations conjointes?
- R. Nous sommes heureux d'avoir négocié les trois syndicats ensemble. Peut-être aurions-nous obtenu les mêmes avantages si nous

bénéfices obtenus. Actuellement chaque employé se dit très heureux de travailler dans ces nouvelles conditions. Un climat d'amitié et de fraternité existe d'une façon, non pas superficielle, mais vraiment sincère.

Tous, nous voulons rendre service et nous sommes prêts à collaborer avec nos employeurs à la bonne marche de la C.E.C.M. Puisse-nous assumer toujours nos responsabilités et nous convaincre une fois de plus que l'union fait la force.

Gabrielle HOTTE.

avons négocié séparément? Présentement, nous apprécions les gains obtenus dans notre nouveau contrat de travail.

### AU CENTRE ADMINISTRATIF



Mademoiselle Lise Berthelet et monsieur Roland Soucy, membres de l'Association Professionnelle du Personnel administratif de la CECM ont bien voulu donner leurs impressions sur la convention collective.

Pour eux, les points les plus importants de la convention collective sont la classification des tâches, le système de promotion, les jours de maladie et les vacances. Quant au régime syndical, ils auraient préféré le régime de l'atelier syndical parfait. La négociation conjointe semble une heureuse formule, celle-ci favorise davantage l'unité et la collaboration des syndiqués qui travaillent dans les différents locaux de la CECM.

### CHEZ LES TRAVAILLEURS MANUELS



## UN GESTE QUI FERA EPOQUE...

La Commission des Ecoles catholiques de Montréal vient d'accorder à son personnel non-enseignant un régime de conventions collectives qui place cet organisme public dans une catégorie exclusive.

Par son geste du février dernier la CECM complète le cycle syndical de sorte que la très grande majorité de ses employés jouit maintenant de la liberté d'association. L'alliance des professeurs avait ouvert la marche (1936); les concierges avaient suivis (1944) enfin en 1962 le personnel du centre administratif et le personnel d'entretien partagent maintenant les bienfaits d'un contrat collectif avantageux. Il est souhaitable que ce régime de liberté soit étendu à tous les organismes gouvernementaux faisant ainsi des fonctionnaires, des citoyens à part entière.

Jean-Louis HOULE



## Le film des événements

- 2 mars 1961 Assemblée générale de fondation (école St-Emile). Deux cent quatre-vingt-trois employés de la CECM représentant la majorité du personnel du centre administratif décident de s'unir sur le plan syndical en vertu de la loi des Syndicats Professionnels S.R.Q. 1941 chap. 162. Election d'un comité exécutif "pro tempore" et création du comité de la constitution.
- 15 mars 1961 La Commission des Relations Ouvrières reçoit la demande officielle d'incorporation en vue de créer l'Association professionnelle du personnel administratif (CECM) (affiliée à la Confédération des Syndicats Nationaux).
- 22 mars 1961 Assemblée générale (école St-Emile). Création des comités d'éducation et du journal. Entre temps l'exécutif de l'Association rencontre les autorités de la CECM.
- 17 mai 1961 Assemblée générale (école Morin). Le comité de la constitution fait rapport, le projet est accepté avec de légères modifications.
- 31 mai 1961 La Commission des relations ouvrières émet un certificat de négociation au nom de l'Association professionnelle du personnel administratif de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. (C.S.N.)
- 7 juin 1961 L'Association reçoit ses lettres patentes d'incorporation accordées par le Lieutenant Gouverneur en conseil.
- 8 juin 1961 Assemblée générale (salle 407) et élection d'un comité permanent de quinze membres.
- 21-22-23 juillet 1961 Journées d'études (Granby) du comité exécutif et préparation d'un projet de convention collective.
- 7 septembre 1961 Assemblée générale (école Cardinal Newman) acceptation du projet de convention collective. Création d'un comité conjoint de négociation en union avec le Syndicat des employés manuels et celui des concierges.
- 14 septembre 1961 Avis donné à la CECM que le comité conjoint entend négocier des contrats collectifs au nom des trois syndicats. Copies des projets de convention sont déposées au bureau du Président.
- 13 octobre 1961 Rencontre à l'île Ste-Hélène des groupes des négociateurs: partie patronale et partie syndicale.
- Nov.-Déc. 61 - Janv. 62 Négociations par le comité conjoint, rencontres des conseillers juridiques et avisés techniques. Rapports réguliers à l'assemblée générale.
- 26 janvier 1962 Proposition globale de la part de la CECM aux trois syndicats. Réunion d'urgence des exécutifs syndicaux.
- 2 et 3 février 1962 Réunions successives des trois syndicats; les propositions de la CECM sont acceptées à l'unanimité après discussion.
- 5 février 1962 Signature des trois conventions en présence de l'exécutif de chacun des syndicats et du comité de négociation de la CECM.

Jean-Louis HOULE.

## Coup d'oeil sur les trois conventions

### Juridiction

Les trois contrats collectifs engagent les parties contractantes pour une période de deux ans (1er juillet 1961 au 30 juin 1963).

### Salaires

Centre administratif: les fonctionnaires reçoivent une augmentation générale de 7% à compter du 1er février 1962 dont une rétroactivité de 3% au premier juillet 1961. Pour le syndicat des concierges l'échelle des salaires passe de \$3250-\$4000 à \$4000-\$5000. Enfin le syndicat des employés manuels obtient l'équivalence du salaire annuel garanti à un taux de 5% inférieur au décret; cette coupure de 5% est compensée par des avantages marginaux équivalents.

### Evaluation des tâches

Les employés du centre administratif obtiennent une clause d'évaluation des tâches: études faites par un comité conjoint de six membres (3-3) avec obligation de faire rapport au 1er octobre 1962. Le syndicat des concierges obtient également une clause d'évaluation des tâches en vue d'établir un nouveau système de pointage pour l'entretien des locaux scolaires. Le comité de quatre membres (2-2) fera rapport le ou vers le 1er janvier 1963.

### Régime de promotion

La CECM reconnaît la clause d'ancienneté comme critère premier à toute promotion pourvu que le candidat ait la compétence ou les aptitudes pour remplir le poste vacant.

### Comité des griefs

Les trois syndicats obtiennent une procédure de griefs échelonnée sur cinq étapes. A la base chaque syndicat par son comité de grief fait le tamisage des réclamations puis à la demande du réclamant le grief est porté d'étape en étape jusqu'à l'arbitrage obligatoire. Les étapes intermédiaires sont: le directeur du service, le directeur du personnel et la réunion des Commissaires. A chaque étape le plaignant peut compter sur l'appui de son comité de grief. Le grief est porté d'étape en étape jusqu'à l'arbitrage obligatoire. Les étapes intermédiaires sont: le directeur du service, le directeur du personnel et la réunion des Commissaires. A chaque étape le plaignant peut compter sur l'appui de son comité de grief.

### Bénéfices marginaux

Caisse de congé en maladie: 18 jours par année cumulatifs selon une échelle graduée échelonnée sur une période de 18 ans maximum de 240 jours.

Jours de fêtes chômées et payés: dix-sept jours comprenant fêtes civiles et religieuses. Pour les concierges ajouter le Samedi-saint vu que le samedi est jour de travail dans leur cas.

Congés sociaux: dans les cas de mariage, naissance et décès, un répertoire de congés est prévu; les congés sont plus ou moins longs selon le degré de parenté ou le lieu de résidence de la personne en cause.

Régime de vacances: une échelle à quatre niveaux est prévue pour le système des vacances. Soit une semaine, deux semaines, trois semaines et quatre semaines selon les années de services passées à la CECM. Chez les concierges et les employés manuels le maximum s'atteint en dix ans; au centre administratif en cinq ans en vertu d'un droit acquis.

Indemnité en cas de décès: la Commission étend à tout son personnel administratif, d'entretien ou des concierges le règlement d'indemnité en cas de décès i.e. quatre mois de salaires pour les gens mariés et un mois pour les célibataires.

Fonds de pension: maintien du statu quo sauf création d'un comité d'étude qui fera rapport au 30 juin 1962.

### Publication

La CECM publiera à ses frais sous forme de fascicule le texte des conventions à l'usage de chacun de ses employés.

Les syndiqués du Syndicat des employés manuels expriment les mêmes sentiments et se disent très heureux de leur convention collective. Monsieur Renaud Proulx et monsieur Marcel Courchènes apportent leur propre témoignage.

- Q. Etes-vous satisfaits de votre convention collective?
- R. Très satisfaits, au-delà de nos espérances.
- Q. Quels sont les avantages les plus importants de votre convention collective?
- R. La clause d'ancienneté, la sécurité d'emploi. Avant la convention, nous n'avions rien; du jour au lendemain, nous pouvions être remerciés de nos services. L'ancienneté n'était pas reconnue et n'importe qui pouvait passer avant nous. Un autre point pour nous, les bénéfices marginaux tels que ceux accordés au Per-

sonnel administratif, nous font réaliser que nous travaillons ensemble, au même niveau que tous les autres et pour les mêmes employeurs. Avant nous étions considérés comme un groupe à part, alors qu'aujourd'hui nous travaillons dans des conditions normales.

- Q. En tenant compte des bénéfices marginaux, que pensez-vous de l'échelle de votre salaire — minimum, soit 5% de moins que le taux exigé par le décret?
- R. Nous bénéficions d'une augmentation de salaire raisonnable. Même si nous avons 5% de moins que le décret demande, ce n'est pas une perte si on tient compte des jours de congé que nous possédons. Nous préférons avoir les bénéfices marginaux

tels que: vacances, maladie, fonds de pension, ancienneté, promotion.

- Q. Pendant les négociations le temps vous a-t-il semblé trop long?
- R. C'est toujours assez long quand on attend. Si nous regardons ailleurs, souvent le délai est beaucoup plus long spécialement si l'arbitrage devient nécessaire.
- Q. Que pensez-vous des négociations conjointes?
- R. Sûrement le fait d'avoir négocié les trois syndicats ensemble nous a aidés d'une façon évidente. On dit que l'union fait la force telle fut notre ligne de conduite. Nous souhaitons que tous les employés de la CECM s'unissent et collaborent mutuellement.

## Pour Thérèse et... ...pour des milliers d'autres

De nouveau le téléphone sonne. Suzanne me demande si je suis capable d'aller dîner avec elle et son amie.

Au restaurant, elle me présente sa nouvelle compagne de travail, Thérèse. Après une conversation plutôt générale, Thérèse mentionne qu'elle désire connaître les débuts de notre association et fait remarquer que Suzanne lui parle souvent du changement d'attitude chez les membres depuis quelque temps. Comment tout cela est-il arrivé?

Avec plaisir, je vais faire un retour en arrière et raconter un peu dans quel esprit, dans quelle atmosphère les syndiqués ont travaillé depuis la naissance de notre association.



### Mentalité d'hier

Il est intéressant d'avoir causé avec plusieurs employés travaillant dans les différents bureaux de la maison pour connaître un peu la mentalité qui existait avant la signature de la convention collective. Disons pour concrétiser ma pensée que la mentalité des employés se manifestait par un individualisme accentué et par des préjugés bien ancrés.

Je pense que la situation peut s'expliquer de plusieurs manières:

1) d'abord le fait que tous nos bureaux soient divisés en petits locaux individuels sinon en très petits groupes d'employés, déjà les contacts sont restreints.

2) l'habitude prise depuis de nombreuses années que toutes demandes soient adressées à notre patron; ainsi, les rencontres avec les autres employés sont plus ou moins fréquentes.

3) évidemment, il faut aussi tenir compte que chaque personne a reçu une éducation propre de son milieu familial, social et que tous, tant que nous sommes, nous avons nos opinions propres sur la façon de travailler et de vivre.

Il y a une tradition qui n'existe plus depuis la signature de notre contrat. Les demandes directes au patron sont terminées, à partir d'aujourd'hui tout s'exprime ouvertement soit par l'affichage si c'est un poste vacant, soit par l'association si c'est un grief, etc...

### Mentalité d'aujourd'hui

La géographie du Centre administratif de la CECM reste la même. Le meilleur moyen pour favoriser les contacts, est bien sûr, l'organisation de nos assemblées générales, nos réunions d'éducation ou nos assemblées spéciales.

A l'occasion de nos assemblées, les membres causent entre eux; l'échange de vues sur les



## ...Le travailleur en construction

par Réal LABELLE

On a tendance à prétendre que le revenu du travailleur en construction est inflationnaire et qu'il jouit d'une situation économique privilégiée.

On oublie alors que la capacité de consommer d'un travailleur ne dépend pas uniquement de son salaire horaire, mais aussi, de la période de temps pendant laquelle il a été employé au cours de l'année.

Tout le monde sait, pourtant, que le travailleur en construction chôme plus souvent qu'à son tour. La nature de l'industrie le place constamment devant le risque d'un chômage saisonnier toujours plus long; la perte de gains par la pluie, la neige, le gel, l'arrêt du travail sans rémunération pendant la saison des fêtes de fin et début de l'année, pour permettre de meilleures réjouissances à ceux qui en ont les moyens.

### SALAIRES

Le revenu annuel moyen du travailleur en construction est de 23% inférieur à celui du travailleur des autres industries, du seul fait que sa période de travail annuelle se limite entre trente-cinq (35) et quarante (40) semaines.

La moyenne du salaire annuel pour le travailleur en construction de Montréal était en 1960 de \$3,200.00. Et l'on sait que les taux de salaires horaires et la période de travail à Montréal sont supérieurs à ceux des autres régions de la province.

La revendication d'un salaire convenable pour le travailleur en construction doit demeurer la première de ses préoccupations tant et aussi longtemps qu'il réussira à peine à dépasser la moyenne de \$3,000.00 par année.

Ce ne sont pas non plus les bénéfices marginaux qui placent le travailleur en construction dans une situation économique privilégiée.

Dans l'industrie de la construction, ces conditions de travail sont encore pour le moins inconnues alors qu'elles sont généralisées dans toutes les autres industries. Les vacances annuelles chômées et payées représentent dans certaines industries jusqu'à 6% des gains bruts annuels. Les congés statutaires chômés et payés sont dans une moyenne de huit (8) congés annuellement.

Les plans contributifs d'assurance couvrant les risques de maladie, de décès, de l'hospitalisation, des soins chirurgicaux, de la maternité, dont les primes sont payées au moins à 50% par l'employeur et parfois à 100%; des formules de salaires garantis, des délais de préavis en cas de congédiement suffisants pour permettre au travailleur de voir ailleurs, le plan de retraite.

Tous ces bénéfices marginaux sont loin d'être connus.

### BENEFICES MARGINAUX

Quant à la protection sociale elle est pour le moins insuffisante. La loi de l'assurance-chômage n'est là que pour permettre aux travailleurs de rencontrer ses besoins généraux et cela à condition que la période de chômage soit de courte durée. Pour le travailleur en construction, cette loi ne peut pas lui apporter la sécurité sociale nécessaire. L'établissement d'une caisse spéciale d'indemnité devrait compléter la caisse d'indemnité de l'assurance-chômage. Les travailleurs et les employeurs devraient y contribuer comme le gouvernement d'ailleurs.

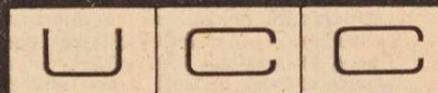
Parlez-en d'un salaire convenable, de ces bénéfices dits marginaux, de cette sécurité sociale. Bien que notre système traditionnel de négociations à extension juridique d'une convention collective ne permette pas de telles dispositions, la très grande majorité des employeurs en construction sont loin d'être évolués en ces matières. Ils se complaisent dans le bon temps du début du siècle.

On vous rappellera alors les soumissions! Le consommateur! Tous les vieux arguments usés par les ans reviendront. On vous dira que les revenus du travailleur en construction sont inflationnaires, qu'ils sont responsables de la hausse du coût de la construction.

## LES FAITS SONT LÀ!

	1956	1961
NOUVELLES AFFAIRES D'ASSURANCE-VIE	\$ 9,200,000	\$40,000,000
ASSURANCE-VIE EN VIGUEUR	51,500,000	162,600,000
PRIMES SOUSCRITES EN ASSURANCES GÉNÉRALES	2,400,000	6,941,000
ACTIF DE L'ASSURANCE-VIE	4,687,000	9,734,500
ACTIF DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE	2,206,500	6,690,500
RÉSERVE ET SURPLUS (VIE)	299,000	650,000
RÉSERVE ET SURPLUS (GÉNÉRALE)	373,000	1,362,000

## ASSURANCES



515 AVENUE VIGER, MONTRÉAL

La Mutuelle-Vie de L'U.C.C. et La Société Mutuelle d'Assurances Générales de L'U.C.C. sont heureuses de présenter les points saillants de leurs rapports annuels; ils indiquent des progrès remarquables au cours des cinq dernières années.

VIE ■ INCENDIE ■ AUTOMOBILE ■ RESPONSABILITÉ ■ RISQUES DIVERS

### UN BOUC EMISSAIRE

On trouve toujours un pelé, un galeux, un bouc émissaire, c'est le travailleur. Il faudrait tout de même un jour parler de la spéculation scandaleuse par laquelle on réussit à prélever des milliers de dollars sur un simple emplacement. Et pourquoi tenter de camoufler des profits non moins scandaleux des fabricants, des manufacturiers de matériaux, faudrait tout de même un jour parler de "soufflage" des soumissions, des profits des entrepreneurs, des agents d'immeubles.

Il serait opportun de faire clairement exprimer par les statistiques, ce que l'ouvrier constructeur représente en pourcentage dans le coût total. Peut-être nous démontreraient-elles que d'année en année le salaire de l'ouvrier constructeur représente un pourcentage qui diminue, et ce continuellement dans le coût total des maisons domiciliaires, des immeubles, des constructions routières et d'utilité publique de même que dans le secteur de la construction industrielle et dans le secteur des services...

Le vrai galeux n'est peut-être pas celui que l'on pense!

Nous sommes nécessairement conviés à toute tentative de règlement de ces problèmes auxquels ont à faire nos travailleurs en construction. Jamais, peut-être, il n'a été plus évident que la Fédération des travailleurs en bâtiment doit s'arrêter pour penser son action, ses structures, ses services et toutes ses politiques en matière de négociations des conventions collectives particulières et des décrets. Elle se doit de compléter tout un programme progressif d'action réfléchi et bien établi.

Se borner à juxtaposer des formules d'action syndicale, souvent divergentes et bâties sur la nostalgie du passé, compromettrait à long terme les résultats obtenus.

Trop de décombre et trop de victimes condamnent le culte du "tout fait" et le culte de la grandeur des décrets, la Fédération se doit de déployer à travers la province la compétence à résoudre ces problèmes des travailleurs en construction.

Il serait navrant que l'inertie, la peur des responsabilités freinent la recherche intensive des solutions adéquates aux problèmes connus. Cette recherche soutenue, la Fédération a commencé à s'y appliquer lorsqu'elle a entrepris l'étude du problème de ses travailleurs âgés. Elle ne doit pas s'arrêter. C'est la condition même de sa survie.

### Année fructueuse des assurances UCC

Les Assurances UCC viennent de publier les résultats financiers de 1961. Les progrès considérables qu'elles continuent de connaître en font une entreprise solidement établie au service d'une clientèle de plus en plus nombreuse.

#### ACTIF —

L'actif global des deux mutuelles s'élevait au 31 décembre dernier à \$16,425,080.00, une augmentation de \$3,067,376.00 au cours des douze mois précédents. Dans la même veine le taux de rendement des valeurs en portefeuille s'établit à 5.01% en assurance-vie et à 4.89% en assurances générales.

#### VENTES ACCRUES —

En assurance-vie le chiffre d'assurances en vigueur a atteint \$162 millions, soit un accroissement de \$100 millions en quatre ans.

La Société Mutuelle d'Assurances Générales a fait des progrès non moins remarquables alors que son chiffre de primes souscrites a presque atteint les sept millions de dollars.

#### COMPTES de SURPLUS —

Malgré cette expansion extrêmement rapide, les deux mutuelles ont connu des opérations profitables et présentent une situation financière très solide; les réserves pour éventualités et les surplus dépassent maintenant les 2 millions de dollars, soit plus exactement \$650,238.00 à l'assurance-vie et \$1,361,907.00 aux assurances générales.

#### EXPANSION URBAINE —

Au cours de 1962, les Assurances UCC commenceront à transiger des affaires dans les villes de Québec et Montréal.

Déjà établies dans les autres villes de la province, grâce à un réseau de succursales régionales et de bureaux dans les centres d'achat, les Assurances UCC sont une constitution canadienne-française des plus dynamiques.



Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que le bureau Confédéral de la C.S.N. a ratifié une recommandation du Comité Exécutif désignant Me Jean-Paul Geoffroy au poste de directeur du Service Technique de notre mouvement.

Nous nous apprêtons à faire relire la collection 1960-1961 du journal

### LE TRAVAIL

Nos lecteurs qui désiraient obtenir l'une de ces collections sont priés de nous en faire part immédiatement.

La collection se vend

\$5.00

## UN MOUVEMENT en marche

### Dans le textile

La Fédération nationale catholique du Textile incorporée (CSN), représentant 4,400 employés à Drummondville, à Magog, Montmorency et Sherbrooke, annonce la signature d'une convention collective de travail avec la compagnie Dominion Textile. Cette nouvelle convention est le fruit de quatre mois de négociations et de conciliation. Le contrat, d'une durée de deux ans, prévoit des augmentations de salaires et des bénéfices marginaux s'élevant à environ 0.11 cents l'heure. Un boni de .02 cents l'heure est accordé à tous les employés pour chaque heure travaillée durant la dernière année. Sur notre photo, on peut reconnaître, au centre, le Président de la CSN, Jean Marchand, ayant à ses côtés le Président de la Fédération nationale des travailleurs du textile, René Gosselin, et les officiers syndicaux des quatre moulins intéressés à cette négociation collective. Cette photo a été prise à l'occasion d'une visite des négociateurs du textile au Président général de la CSN, il y a une quinzaine de jours.



### A Québec

Monsieur Raymond Parent, secrétaire et conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie (CSN), était élu, il y a quelques jours, à la présidence du Conseil central des Syndicats nationaux de Québec, où il succède à Monsieur Eugène Rancourt, démissionnaire. Immédiatement après son installation, le nouveau président déclarait : "L'une de mes premières tâches, en tant que président d'un groupement qui compte 25,000 membres, sera d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation particulière de la main-d'oeuvre locale, comme aussi sur le chômage important qui sévit dans notre région."

### Pour Chapais

Le Secrétaire général de la CSN, Monsieur Marcel Pepin, adressait récemment à tous les syndicats affiliés à notre Confédération une pressante invitation à souscrire au fonds de grève de nos confrères syndiqués de Chapais qui ont quitté le travail, le 20 octobre dernier.

### Sorel

Après plusieurs séances de négociation directe et de conciliation, le Syndicat national des employés de Richelieu Knitting (CSN) et les dirigeants de cette entreprise ont conclu une convention collective d'une durée de trois années, accordant une hausse globale de 11% et des ajustements du taux horaire dans plusieurs cas. En guise de rétroactivité, les employés recevront un montant forfaitaire de \$40, chacun.

### Sur le Mont-Royal

En moins de 24 heures, la majorité des 140 employés du Centre social de l'Université de Montréal avaient signé leur carte d'adhésion à un syndicat affilié à la CSN. On comprendra que les employés ne se soient pas fait prier pour se grouper en syndicat si l'on sait que le salaire des employés féminins est de \$28.70 par semaine pour un minimum de 48 heures de travail. Quant aux concierges, ils reçoivent \$62.20 pour un minimum de 48 heures également.

Soulignons, en passant, que la CSN a vu accroître ses effectifs de plusieurs milliers de travailleurs au cours des derniers six mois. Ce phénomène est d'autant plus significatif que les effectifs syndicaux sont à la baisse tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Notre mouvement célèbre cette année son 40ème anniversaire de naissance et il est facile de voir qu'il est en pleine forme.

### Victoriaville

Après 28 années d'existence, le Syndicat du Vêtement de Victoriaville s'est donné une Reine en la personne de Mademoiselle Trottier, employée de la compagnie Rubin Brothers.

### Dans la chaussure

Une nouvelle convention collective de travail, d'une durée de trois ans et ayant un effet rétroactif au 1er janvier 1961, vient d'être signée entre la compagnie Gale Shoe Limited, de Québec, et le Syndicat des Travailleurs en chaussure de Québec (CSN).

La Fédération nationale du cuir et de la chaussure (CSN) songerait, par ailleurs, à réclamer du Ministère du Travail l'abrogation du décret relatif à l'industrie de la chaussure. Ce décret n'a pas été modifié depuis '58. Les travailleurs sont, d'autre part, optimistes à la suite de la signature de la convention collective chez Gale. En effet, les 180 employés de cette entreprise toucheront des augmentations horaires variant entre .10 et .18 cents l'heure, ou une hausse de 12% applicable sur les salaires de base pour ceux qui travaillent à la pièce. Les taux minima seront ainsi de 15% supérieurs aux taux minima du décret relatif à l'industrie de la chaussure.

### Dans le bâtiment

La Fédération des Travailleurs du bâtiment du Canada Inc. (CSN) présentait récemment au Gouvernement de la Province un important mémoire sur la sécurité de la vieillesse pour les travailleurs de l'industrie de la construction. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de ne pas leur communiquer dès ce mois-ci le contenu de ce mémoire. On comprendra que la nécessité de fournir un aperçu des revendications de la CSN tant au Gouvernement provincial qu'au Gouvernement fédéral nous occasionne pour ce mois-ci une surabondance de matières. Ce n'est, toutefois, que partie remise et nos lecteurs peuvent être assurés que nous ne raterons pas la première occasion de résumer à leur intention le mémoire présenté, le 19 février dernier, par Monsieur Aldéric Gosselin, secrétaire général de la Fédération, au Premier Ministre Lesage et au Ministre du Travail, Monsieur René Hamel. Soulignons également que deux autres officiers de cette Fédération étaient à l'honneur récemment, à l'occasion du 25ème anniversaire du Comité conjoint de l'Industrie des métiers de la construction de Québec. Il s'agit de Messieurs Rosario Gosselin et Omer Chevalier, respectivement Président et Trésorier de la Fédération des Travailleurs du bâtiment.

## Il faut créer le "Club Non-Nucléaire"

La Confédération des Syndicats nationaux présentait mardi au Premier Ministre du Canada, le très honorable John G. Diefenbaker et aux membres du Cabinet fédéral, son mémoire annuel. A cette occasion, la délégation de la CSN, ayant à sa tête le président général Monsieur Jean Marchand, déclara accepter avec enthousiasme la proposition soumise aux Nations-Unies en vue de la création d'un "Club NON-NUCLEAIRE".

"Nous avons été heureux d'apprendre que le Canada avait souscrit au moins en principe, à cette idée généreuse. Nous espérons qu'il persévéra dans cette voie et que notre pays s'inscrira sur la liste des nations qui refusent l'idée même d'une guerre nucléaire" poursuivent les dirigeants de la CSN.

Le problème des armes nucléaires et des menaces à la paix viennent au tout premier rang des nombreux sujets traités par la CSN dans son mémoire au Gouvernement fédéral. La Centrale syndicale voulait sans doute marquer ainsi l'importance primordiale que les travailleurs canadiens attachent à cette question.

La CSN déclare d'ailleurs :

"Le problème que posent les armes nucléaires à la conscience universelle revêt une telle importance que tous les autres problèmes sont rejetés dans l'ombre par cette menace terrifiante qui modifie radicalement la perspective des luttes entre nations.

La CSN est convaincue que seule une opinion publique mondiale bien éclairée, et constamment en éveil, peut empêcher les Etats d'avoir recours à ces moyens globaux de destruction et les forcer, éventuellement, à les bannir à tout jamais.

Il faut non seulement s'opposer à l'élargissement du cynique "Club atomique" mais procéder rapidement à sa dissolution avant que l'erreur, ou la folie, rendent cette planète inhabitable.

Le Canada, à notre avis, doit non seulement promouvoir cette politique de toutes ses forces, mais il doit obstinément refuser de jouer le jeu des grandes puissances, dans ce domaine, afin d'être plus en mesure avec les autres nations pacifistes, de faire entendre la voix de la raison. C'est pourquoi nous nous objectons à ce que notre pays devienne un producteur d'armes nucléaires ou que notre armée en fasse usage. Nous nous opposons à leur entreposage sur notre territoire.

### NOTRE PATRIOTISME

Et qu'on ne mette pas en doute, ici notre patriotisme ou le sens de nos responsabilités devant d'autres menaces qu'il ne faut pas minimiser. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique se vantent — et les faits semblent leur donner raison — qu'ils peuvent détruire, à partir de bases situées dans leur propre territoire, ou de leurs sousmersibles — tout objectif qu'ils auront choisi. Dans les deux cas, les représailles seront immédiates et même automatiques. En ayant à l'esprit la puissance de destruction des armes nucléaires, nous nous demandons ce que le Canada peut ajouter à ce triste tableau! La force de dissuasion — en autant que cet argument est valable — existe indépendamment de nous et l'unique conséquence de notre participation serait non seulement de nous rendre inutilement vulnérables mais de réduire à néant l'influence que nous pouvons exercer en vue d'arriver le plus tôt possible, à l'interdiction de ces engins diaboliques".

### Bruxelles

Le Mouvement syndical chrétien proteste contre la demande de l'Espagne d'adhérer à la Communauté Economique Européenne. Nous apprenions, en effet, récemment que l'Organisation Européenne de la C.I.S.C. vient d'envoyer au Président du Conseil de la Communauté Economique Européenne une lettre concernant la demande de l'Espagne de s'associer et, plus tard, d'adhérer à la Communauté. Dans cette lettre, la C.I.S.C. dénonce le caractère non-démocratique du Gouvernement espagnol et exprime l'opinion que l'adhésion, ou même l'association, de l'Espagne à la Communauté Economique Européenne serait, contraire aux principes fondamentaux de cette Communauté.

### Elections

Sous la présidence de Monsieur Gérard Picard, président du Conseil central de Montréal, le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal Inc. (CSN), a procédé dernièrement à l'élection de ses officiers pour l'année 1962-63.

M. Robert Chatigny, a été réélu par acclamation président.

Le Conseil général, à sa réunion du 19 février, a procédé à l'élection de son exécutif; les officiers élus sont :

M. Guy Lagacé, 1er vice-président;

Mme Bernadette St-Denis, 2e vice-président;

M. André St-Pierre, Secrétaire-archiviste;

M. Philias Perron, Secrétaire-financier;

M. Roger Lafleur, Secrétaire-trésorier;

M. Marcel Brouillette, Sentinelle.

## Coopérative Fédérée de Québec

La Centrale des Coopératives Agricoles Distributrice des produits LEGRADE et FEDEREE

Fruits, légumes,  
pommes de terre,  
pneus, batteries,  
peinture, beurre,  
oeufs, jambon,  
saucisse, bacon,  
volailles,  
huile à chauffage,  
gazoline, etc



En achetant les produits LEGRADE ou FEDEREE, vous êtes assurés d'obtenir QUALITE et SERVICE et, de plus, vous tendez la main aux 55,000 travailleurs agricoles qui se sont groupés autour de leur Centrale, par l'entremise de leurs coopératives locales, pour se rapprocher des consommateurs.

Exigez les produits LEGRADE et FEDEREE en vente à votre Coopérative et dans les bons établissements.

## Coopérative Fédérée de Québec

1055 ouest, boul. Crémazie, Montréal.

## Creation of a "Non-Nuclear Club" is a must

In presenting their annual brief to Prime Minister Diefenbaker and members of his Cabinet today, officials of the Confederation of National Trade Unions, headed by President Jean Marchand, said they supported with enthusiasm the United Nations proposal for the creation of a "non-nuclear club".

"We were happy to learn that Canada had subscribed, at least in principle, to this generous idea. We hope that it will maintain this position and that our country will take place among those nations which reject even the idea of a nuclear war," said CNTU officials.

The problem of nuclear weapons and their threat to world peace take up primary importance among the various matters that are dealt with by the CNTU in its brief to the Federal Government.

The CNTU stated: "The problem posed by nuclear weapons to the conscience of mankind is of such magnitude as to throw all other problems into the background. The horrible threat hanging upon humanity has radically altered prospects of a struggle between nations.

The CNTU stands convinced that an enlightened world opinion, remaining ever on the alert, is alone capable of preventing nations from resorting to such means of overall destruction and of compelling them eventually to ban their use forever.

Not only must we oppose the enlargement of the cynical "Nuclear Club", but we must proceed rapidly to its dissolution before an error, or folly, makes this planet uninhabitable.

Canada, in our opinion, must not only promote that policy with all its strength, but it must obstinately refuse to play in the hands of the big powers in this field in order to be better able to sound the voice of reason, along with other pacifist nations. That is why we are opposed to the production of nuclear armaments by our country as well as to their use by our armed forces. We further object to stockpiling nuclear weapons on our territory.

### OUR PATRIOTISM

And let there be no doubt here about our patriotism or our feeling of responsibilities towards other threats which cannot be minimized. Both the United States and the Soviet Union boast — and there are facts to support them — that they can destroy, from bases located in their own territory or from their submarines, any target that they will have chosen. In both cases, reprisals will be immediate,

even automatic. Bearing in mind the destructive power of nuclear weapons, what, may we ask, could Canada add to this dreary picture. The deterrent — for all this argument is worth — exists independent of us and the only consequence of our participation would not only be to make us unnecessarily vulnerable, but also to reduce to nought the influence that we can exert to achieve as soon as possible a universal ban on these infernal engines".

### FERNAND PION

#### ASSURANCES

Représentant :

la Société d'assurance des  
Caisse Populaires Desjardins  
590 CADILLAC, MONTREAL

CL. 9-2839

## The CNTU calls for an independent and realistic economic Policy

Jean Marchand, president of the Confederation of National Trade Unions, last Tuesday called for an independent and realistic economic policy for Canada in presenting the labour organization's annual brief to Prime Minister John G. Diefenbaker and members of his Cabinet.

Speaking on behalf of more than 110,000 workers forming the CNTU's 550 local unions, Mr. Marchand said that Canada must have an independent realistic and progressive economic policy.

Added the brief:

"Canada's economic future holds many question marks. The birth and growth of economic blocs, tariff agreements between the United States and the Common Market, the forthcoming entry of Great Britain into this organization all threaten to isolate Canada and to place it in a perilous position. We cannot afford the luxury of abandoning ourselves to the mercy of events.

It seems obvious to us that Canada cannot do it alone in this modern and changing world. It will either have to choose between the existing blocs or to work steadily towards the creation of a new common market. Otherwise, it will be pushed into a customs union with the United States, fatally resulting into our political integration. The latter probability, which is by far the least desirable one, can only be avoided through daring initiatives in other directions.

### AMERICAN DOMINATION

In our brief last year, we stressed the CNTU's approval of the Canadian government's fiscal policy concerning dividends and interests paid to Americans on their Canadian investments. We would now need to go a step further towards preserving our country's autonomy against our mighty neighbours to the South. Thus is it unacceptable that head corporations in the United States prevent their Canadian subsidiaries from having access to certain foreign markets which they retain for themselves. It is also unacceptable for our trade missions and Canadian subsidiaries to be considered by American corporations as mere agents for conveying orders. Besides harming us economically, such methods constitute a fallacious exploitation of our prestige abroad. The Government should intervene to correct that situation.

## LE DESSUS DU PANIER

### Une bonne nouvelle

Notre correspondant de Victoriaville nous relate un incident peu coutumier. Une centaine d'employés de l'Hermitage, institution hospitalière de Victoriaville, dirigée par les Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph, sont en voie de se grouper dans un syndicat affilié à la CSN.

En apprenant cette nouvelle, la direction de l'hôpital s'est empressée d'installer un panneau-réclame à l'adresse de ses employés. Cette affiche assure les travailleurs que les autorités de l'hôpital tiennent à respecter entièrement le droit d'association des employés et, qu'en conséquence, ceux-ci peuvent être absolument libres d'adhérer à l'organisation syndicale de leur choix.

Cette neutralité bienveillante est un heureux événement. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il est un phénomène isolé dans une province où les syndicalistes passent pour des trouble-fête lorsqu'ils affirment qu'il faut souvent se battre pour faire reconnaître le droit d'association. Mais pour aujourd'hui, réjouissons-nous d'apprendre une bonne nouvelle.

## Tribune libre

Monsieur,

"Je viens de recevoir mon journal Le Travail et je me permets de venir faire mon petit commentaire sur un sujet assez mal vu de la part de l'ouvrier : Indemnité des députés et des ministres.

Cher monsieur, je suis à me demander où vont tous les abus de ces députés si on fait la comparaison entre l'ouvrier et ce qu'on peut appeler ce genre de professionnel.

Je me permets de faire un petit calcul. Un ouvrier d'usine gagne de \$40.00 à \$60.00 par semaine, ce qui veut dire de \$2,000. à \$3,000. par année, et ce n'est pas exempt de déduction car il faut déduire au moins \$38.00 pour le Syndicat, \$85.00 pour l'assurance-santé, \$35.00 à \$45.00 pour l'assurance-chômage, et faire vivre une famille.

Je crois que si l'ouvrier avait la chance de se faire élire député il le ferait avec plaisir et je serais porté à croire qu'on aurait une meilleure législation.

Quant au Premier Ministre et au Chef de l'Opposition, je crois que leur salaire est trop élevé pour ce qui rapporte à la Province"

N.D.L.R. — Extrait de la lettre que nous a adressée M. Maurice Trépanier, de Granby.

Qu'en pensez-vous ?

## Nos collaborateurs



Nous réunissons récemment nos collaborateurs réguliers pour une session d'auto-critique et de planification (le mot est à la mode). De g. à d. Fernand Jolicoeur, Guy Gaucher et Jeanne Duval.



De gauche à droite : Réal Labelle, l'abbé Jean-Marie Lafontaine, Charles Henri, Magella Lemay, Adrien Plourde, Raymonde Laurin.

To combat unemployment, the CNTU calls for:

## Short-Term Legislation and National Economic Planning

"Public works, fiscal and monetary policy are all valid means which could have been much more widely used to palliate, upon a short term, unemployment problems in our country," the Confederation of National Trade Unions said in presenting its annual brief to the Canadian Prime Minister and members of the Federal Cabinet.

"The labour movement cannot be satisfied with the slight improvements in the employment level registered over the past year. There were five hundred and forty-five thousand (545,000) unemployed in January, or 8.5 per cent of the active labour force, and that is still too many, even alarming. We believe it is time for us to cease being impotent spectators while employment fluctuations are determined by blind and irresponsible forces. It is imperative that full employment be achieved in Canada, not accidentally but permanently, through a rational and ingenious organization of our economy. The theory of *laissez-faire* has become obsolete for, in the industrial and commercial activities of a nation, there are much more important values at stake than the freedom of the few to act according to their whims or their short-sighted interests."

"The Canadian economy suffers from an insufficient development of secondary productions (manufacturing industries) without which there cannot be a high employment level. Investments — this is a secret for none — made in our country, in particular since the last war, were too much directed towards the primary sectors (exploitation of raw material at low employment level) while, on the other hand, were developed for various reasons tertiary sectors (services) to which the bulk of the jobless could obviously not, in any case, have access at the present time. Need it be recalled that through the action of foreign investments, a good part of that "multiplying effect of revenues" mentioned by economists has happened outside our national frontiers and not at home? How can it be forgotten that, because it was deprived of manufacturing industries, Canada has imported since the last war a very large portion of its finished products from foreign countries, thus causing great harm to the Canadian labour force? It is within this context, therefore, that may be explained, at least to a great extent, our exceedingly high rates of unemployment.

### TOWARDS THE ESTABLISHMENT OF A NATIONAL PLANNING COUNCIL

CNTU officials who were meeting Tuesday with the Canadian Prime Minister and Federal Cabinet members planned to take this opportunity to insist once again on the need for establishing a National Economic Advisory and Planning Council: "The CNTU does not believe in miracles in that particular field now concerning us here. But it is convinced that the Canadian Government has not devoted the efforts that would have been required to eliminate the scourge of unemployment which chronically saps our economy by forcing into idleness and unproductiveness each year, and for more or less longer periods, hundreds of thousands of workers. For many years, we have been suggesting the creation of a National Economic Advisory and Planning Council which, in conjunction with provincial and municipal governments, would think out our economy and advise the Government on the most appropriate measures to be adopted for achieving full employment and insuring a sufficient and constant economic growth. The problem is of such importance that the Government should also set up a Department of Economy to apply investment and territory-planning policies elaborated according to the plan which we have just briefly outlined".

## The CNTU stands up for the Canadian Broadcasting Corporation

The CNTU expressed its concern over a recent statement by the chairman of the Board of Broadcast Governors.

In a brief to Prime Minister Diefenbaker and Cabinet members, the CNTU said Tuesday: "The CNTU often gave evidence in the past of its support for the national broadcasting network which was gradually established in Canada following the Aird Commission report of 1927. More especially, it came out in favour of State participation in the field of radio and television and it is today opposed, as it has always been, to any restriction that might be imposed on the expansion and development of the Canadian Broadcasting Corporation's network."

"A recent statement by the chairman of the Board

of Broadcast Governors glaringly confirmed the soundness of our views. In the face of certain difficulties allegedly met by new private TV stations in financing their operations, Dr. Andrew Stewart said in Ottawa, on December 27, that the Board would be tolerant concerning the Canadian content of their programs for so long as these difficulties persisted. The Board's decision lays a dangerous precedent. Instead of letting the enterprise suffer the consequences of normal competition, we hasten to pass on the burden to the consumer by lowering previously accepted standards of programming."

The brief concludes: "If it were to reduce these standards because of financial difficulties faced by

some enterprises, the BBG would be failing in the duty it has been entrusted with and this would be due to having granted too many permits within too short a span."

"Is there a possibility, on the other hand, that the established standards may be too rigid? Set as they are at 45% of Canadian content (55% starting April the 1st), these standards cannot be lowered unless Canadians give up altogether trying to build their country and having faith in their culture. If private enterprises were unable to comply with them due to economic conditions, it would be indisputable evidence of the need to resort exclusively to public enterprise in the field of television."

### EDITORIAL

## Cordial Meeting

Members of the CNTU Confederal Board, headed by President Jean Marchand, met Premier Jean Lesage and several members of his Cabinet, including the Minister of Labour, last February 19. From the very first pages of its brief, the CNTU said it rejoiced at the improvement noticed over the past year or two in the political climate of the Province of Quebec. "A wind of freedom is blowing and democracy which we had believed to be seriously impaired is now giving signs of vitality and revival."

"...The CNTU rejoices at the revalorization of our democracy. All the more so because it claims a good part of the credit for it. During the fifteen gloomy years that this Province lived through, it recalls having been the only important social institution to resist to the Prince... "Honourable Jean Lesage also claimed part of the credit for its party. Which is nothing to quarrel about."

The atmosphere of the meeting, therefore, was very cordial. There again, we must score a point for there was a time, not too long ago, when trade unionism seemed to be the enemy to destroy for the Quebec government.

### A Fly in the Ointment

This atmosphere of cordiality was broken when the Prime Minister commented on the chapter of the CNTU brief dealing with the right of association for civil servants. You will find below the essential of the CNTU's attitude on this problem.

"The Queen could not sign collective agreements with her employees," said the Premier. He was later to say that he recognized the right to associate for government employees, but not the right to affiliate and to bargain. The conversation which followed between the Premier, the president of the CNTU and other delegates showed that Mr. Lesage lacked some useful information concerning the right of association among public employees. May we be allowed to remind the Prime Minister that more than 25,000 Federal government employees are affiliated to a labour organization, that many international conventions of the ILO assert the right of public employees to associate and to bargain collectively. Let us further point out that the "Queen" already signs collective labour agreements with Her employees in Saskatchewan, as well as with civil servants of the very first land of the Crown, the United Kingdom.

I must say that the dialogue begun on this matter has not been a dialogue between deaf persons. Before closing the discussion, the Prime Minister let it be clearly understood that he would be willing to carry on the exchange of views. It will be understood that, under such circumstances, President Paul Larouche of the Provincial Government Employees' Union immediately announced that he intended to present an initial brief to Provincial authorities in which the union would define its attitude on the right of association and, in particular, on the right to bargain collectively.

### Unemployment

The CNTU this year presented two separate briefs to Provincial authorities. The first included all legislative demands. The second, entirely devoted to the unemployment problem, perhaps more or less escaped notice. It may no doubt be said to the credit of the CNTU that its demands dealt with so many interesting subjects, for the government as well as for the press, that it was impossible to get to the core of each one. (1)

I will leave the conclusion of my remarks to the care of my predecessor as editor of LABOUR. In a recent editorial he devoted to the CNTU's brief on unemployment, Gerard Pelletier wrote: "In short, it is as though the CNTU, somewhat exasperated by what has been called 'verbal planning', had decided to set out a concrete, practical programme and to submit it to the government as some sort of a challenge. God permit (and we also) that the challenge be taken up."

Jean-Paul LEFEBVRE.

(1) A substantial excerpt of the CNTU's brief to the Provincial government is found on page four.



## FOUNDATION OF THE CANADIAN LABOUR COLLEGE

From now on, it will be possible for trade unionists who have both the wish and the ability to do so to perfect knowledge in economic and political science, history, sociology and trade unionism. The Canadian Labour College, which is to send out invitations to about fifty trade unionists and social workers to attend its first 14-week study session, was last week founded in Montreal. It is the result of a joint initiative by the Confederation of National Trade Unions, the Canadian Labour Congress, McGill University and the University of Montreal. Mr. Justice Andre Montpetit and R. E. Powell are co-chairmen of the institution while CNTU President Jean Marchand and CLC Executive Vice-President Stanley H. Knowles will act as vice-presidents. The College's Board of Governors include five representatives from the universities, six from the CLC and three from the CNTU. Besides Jean Marchand, CNTU delegates will be Fernand Jolicoeur and Roland Martel, respectively director and assistant-director of the CNTU Education Department.

The date when courses will begin has not yet been set, but it has been announced that they will be held in Montreal and broken into two seven-week periods. The College will be bilingual and bi-cultural.

Meeting the Quebec Prime Minister and some Members of the Cabinet

CNTU asks for

# A FULL EMPLOYMENT POLICY

Relying on the experience of the postwar, we refuse to believe that the present economic recovery will bring about a really satisfactory level of employment in the Province of Quebec, particularly if we consider the tremendous regional differences. We believe, on the contrary, that it is necessary to envisage the Government's permanent intervention if we are to provide everywhere job opportunities equal or almost to manpower. Such a policy, we believe, should be patterned as follows :

- 1—The setting up of a few powerful poles of development to supplement the economic action of the Montreal area;
- 2—the establishment of a provincial planning council vested with the necessary authority to coordinate all policies having economic side-effects;
- 3—the nationalization of certain major resources, like electricity;
- 4—the formation of mixed financing societies on the regional as well as on the provincial level.

This long-term policy should be accompanied by a vast program of immediate short-term measures, such as the study and the elimination to the greatest possible degree of seasonal unemployment.

CNTU also recommends measures of a more general nature providing elements of a full-employment policy.

We are of the opinion that all legislation proposed here come under the jurisdiction of the provincial government.

## 1 - Investments

From the point of view of regional planning as well as the overall incentive of our economic development, we believe it is necessary that the Provincial Government, from now on, assumes some control over investments. The accumulation by the State, or through its cooperation, of reserve funds that could be used for industrial development appears to us to be a fundamental element of such policy. In this respect, the formation of a general financing society, dealt with in another brief, is certainly a fortunate move. We find it would also be desirable for the Provincial Government to set up a fund aiming at providing all Quebec citizens with a retirement pension. The benefit to be derived from such legislation is twofold: besides increasing the citizens' economic security, it would put considerable funds at the disposal of the State to direct industrial investments.

Quite recently, the Provincial Government missed an excellent opportunity of introducing socializing measures that would proved extremely useful. We are alluding to the law on automobile insurance. By socializing the automobile insurance sector of the economy, not only would the Provincial Government have offered protection to automobile owners against insolvent drivers, but it would have created huge reserves of funds which we greatly need to achieve economic planning purposes. We believe that the Government acted very timidly in this regard and that an indirect result was the favouring of private interests.

## 2 - Transfer Payments

Nobody could have any doubt about the influence of the public's consuming power as a factor of economic revival. For that reason, informed citizens know that it is wise for a government to resort to deficit financing when the economic conjuncture is such as to make it necessary for the State to increase its expenditures all the while reducing its revenues. Among government expenditures, one of those which exert the most direct influence upon the public's consuming power is certainly the whole of transfer payments or social security payments. Our opinion is that the Government should higher the social security and social assistance allowances as a means of stimulate the purchasing powers.

## 3 - Credit Boards

The Province's municipal and school corporations invest considerable amounts of money yearly into building and local improve-

ment projects. To many of those corporations, short or long-term credit poses a considerable problem. To insure a better coordination of credit and financing and to guarantee the maximum effectiveness of all municipal and school corporations, we believe that the Provincial Government should set up credit boards, one for school corporations and the other for municipal corporations. Such initiative, we believe, would make it possible for hurrying those projects when there is abundant manpower available.

## 4 - Housing Policy

Nearly all our cities are disfigured by one or several slum districts. We call on the Provincial Government to try and speed up, in cooperation with Federal Government agencies, slum-clearance projects and the substitution of low-rental housing.

## 5 - Income Tax

The CNTU wishes to renew its demand that the Provincial Government restores the former basic exemptions of \$1,500 and \$3,000 respectively for single and married people. In addition to the fact that such exemptions seem to us to be fully warranted considering the high cost of living and the need for providing every citizen with the minimum vital revenue, such legislation would increase purchasing power by giving the low-earner a few additional dollars that would be used immediately to buy consumer goods.

## 6 - Salaries of Government Employees

The Provincial Government is probably the largest employer in Quebec. It is generally estimated that there are more than 20,000 Provincial Go-

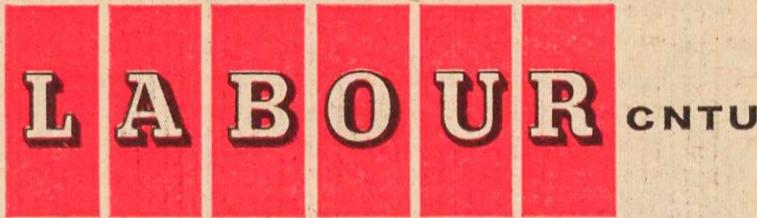
vernment employees. We call for an immediate readjustment of the salaries of all those employees. We feel essential that the importance of the public function and the fact that the Government should normally set standards for private employers be taken into account in the establishment of provincial employees' salary scales. Within the present economic conjuncture, a major readjustment of Government employees' salaries would also provide an incentive, and a not negligible one, to purchasing power.

## 7 - Farm Revenues

There are no organic ties between the CNTU and agricultural workers. This does not prevent us, from calling for the protection of farm workers and a normal revenue increase. That request, of course, is forced upon us by a deep sense of brotherhood, but also and above all else by our concern for the common good. Everyone knows that the farmer's consuming power is a most important factor in the balancing of our economy. The whole of the population, whatever category it belongs to, therefore has immediate interest

happy that the Government, in cooperation with the Federal Government, recently organized special rehabilitation courses for the jobless. We wish to point out, however, that these courses are intended for a very limited number of people and that they aim at remedying or palliating a problem which is already with us. Our hope is that a serious and representative committee will be set up by the Provincial Government to accomplish that task which we mentioned earlier, making it perhaps possible to enact soon the required legislation. A great number of workers would thus be able to begin rehabilitation training right now in anticipation of technological changes now taking place or about to take place and liable to cause loss of their employment in the more or less near future.

To conclude these general recommendations, Mr. Prime Minister and Members of the Cabinet, we would like to draw your attention to the weakness of an assumption which yet tends to gain currency among a majority of the population. According to this conjecture, unemployment would chiefly be the result of our population's lack of education. While it is undeniable that workers with a minimum education level are more than others in danger of losing their job and have great difficulty in rehabili-



in trying to maintain and increase farm revenues.

## 8 - Automation

The CNTU wishes to call on the Provincial Government to set up without delay an inquiry commission into the consequences of automation and technological advance on the labour force, on vocational training and on legislation that should be adopted to provide the vocational rehabilitation which may be required by a great number of workers. Let us say, at this point, that we are

tating themselves, it would be foolish to pretend that unemployment will disappear once the unemployed get a 12th grade certificate or a B.A. degree.

The increasing school attendance and, generally speaking, the gradual improvement of our educational system surely are important steps towards full employment, but we should be careful not to exaggerate their effects or we will be planning the seeds of our own collective and personal disillusion.

## Comments on the Budget

The Provincial government's swollen budget came as no surprise to the Confederation of National Trade Unions. The improvement of our social security system and reforms in the field of education must necessarily be reflected by an increase in government expenditures. The population must be prepared to pay for the increased services requested from the State.

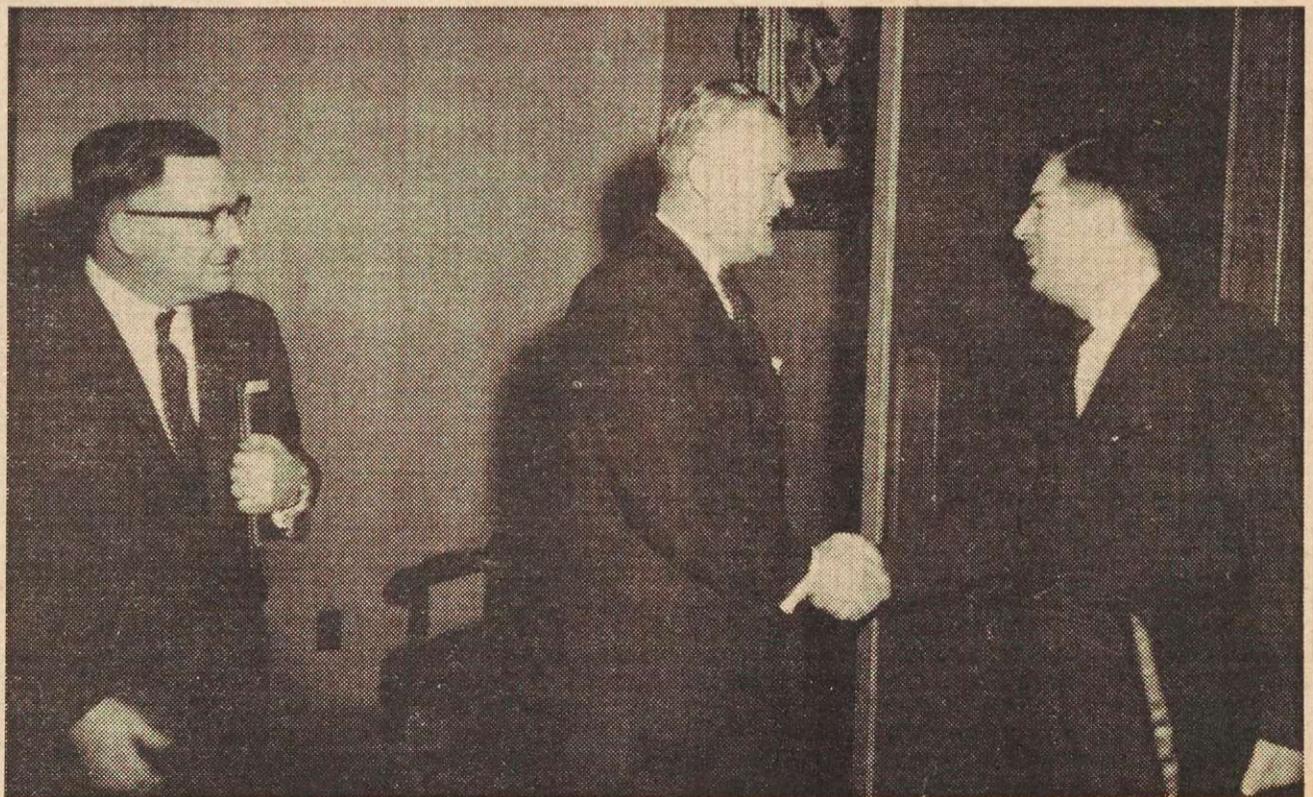
However, before any thought is given to increasing income or other taxes, larger contributions will have to be exacted from enterprises which exploit our natural resources.

The CNTU is sorry to see that the Labour Department is still being treated as a poor parent. Although the Department already showed one of the smallest budgets (\$4,919,500), it was felt proper to reduce it by \$342,000, a seven per cent decrease. It is by far the greatest reduction in the few chapters of the budget where the government decided to save.

In an industrial society such as ours, nobody will deny the importance of a well-equipped and effective Labour Department. The more so as labour, except for a few sectors depending from Federal authority, falls under the jurisdiction of the Provincial government. Here's a field all marked out for elaborating and applying an autonomist policy. Unfortunately, we must come to the fact that the government has not yet decided to assume its full responsibilities in that field. A lot of problems directly concerning workers and industry will remain unsolved. Automation, technological unemployment, a provincial labour gazette, a well-equipped statistical and research department, the strengthening of the conciliation service are as many matters whose urgency and importance are ignored by the budget. Yet such governmental gaps may cost millions of dollars to the Province in the form of disputes, work stoppages, etc.

We quite understand that the government, faced with numerous reforms to undertake, has to establish some order of priority: all cannot be done at the same time. But, in our opinion, the Labour Department should occupy a higher rank in the list of government preoccupations than that which it has been assigned to by the budget.

Jean MARCHAND



Hon. René Hamel, Hon. Jean Lesage and president Jean Marchand. The latter spoke to the provincial authorities on behalf of 110,000 workers.